



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Foliocollection

XXXVI^e Rencontre Ipse

vendredi 15 octobre 2010

Palais des Princes Evêques à Liège

COOPÉRER POUR LA PROTECTION SOCIALE NON LUCRATIVE





PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

XVI^e Rencontre Ipse à Liège

L'Ipse remercie La Province de Liège, la Mutualité Solidaris et Social Economy Europe pour le soutien actif qu'ils ont apporté à l'organisation de cette XXXVI^e Rencontre Ipse.



Lieu de la conférence:

**Palais des Princes Evêques,
Place Saint Lambert,
B-4000 Liège, Belgique**



Sommaire

Allocutions d'ouverture

Alain Chenot	5
<i>président de l'Ipse</i>	

Myriam Abad Perick¹	
<i>présidente du Conseil provincial de Liège</i>	

Jean-Marc Close	6
<i>directeur des études stratégiques, à la Mutualité Solidaris</i>	

Mise en perspective

Laurent Jeanneau	9
<i>journaliste, Alternatives Economiques</i>	

PREMIÈRE SESSION

La protection sociale solidaire face aux crises financière, économique et sociale

a) Impact sur l'Europe sociale :

Marc Tarabella	10
<i>député européen et co-Président de l'Intergroupe Economie sociale du Parlement européen</i>	

b) Impact sur les pensions :

Yannick D'Haene	11
<i>directeur de l'observatoire de la sécurité sociale de l'AISS</i>	

c) Impact sur la protection sociale complémentaire à but non lucratif :

Bernard Petit-Jean	16
<i>président du Conseil d'orientation de l'Ipse</i>	

DEUXIÈME SESSION

Quels projets, quelles alternatives à long terme ?

a) La solidarité : réponse aux défis d'une globalisation en crise :

Pierre Defraigne	20
<i>directeur exécutif de la Fondation Madariaga – Collège d'Europe</i>	

b) Provisionnement et gouvernance : atouts et handicaps :

José Alberto Pitacas	25
<i>directeur technique du Montepio Geral</i>	

¹ Ces interventions ne sont pas disponibles en raison d'un problème technique lors de l'enregistrement. Nous prions les orateurs de nous excuser.



TROISIÈME SESSION :

S'associer pour une protection sociale non lucrative plus visible

Mise en perspective

Simon Loréal _____ **29**
chargé de projet de l'Ipse

a) La valorisation de la protection sociale solidaire via l'éducation :

Thierry Weishaupt _____ **32**
délégué général du Réseau Education et Solidarité

b) Le partenariat transfrontalier : une approche nécessaire :

Gabriel Szeftel _____ **35**
président de la LMDE

c) Dialogue et alliances renforceront le sens moral :

Frido Kraanen _____ **37**
directeur Cooperative, Fonds de pension néerlandais PGGM

TABLE RONDE : Quelles coopérations peuvent créer les familles de la protection sociale solidaire et non lucrative ?

Olivier Schumacher _____ **40**
conseiller juridique responsable des relations internationales, Soka-Bau (membre de l'AEIP)

Alain Petitjean _____ **45**
vice-président, Macif Mutualité (membre d'Euresa)

Philippe Swennen _____ **44**
directeur de projet de l'Association internationale de la Mutualité (AIM)

Synthèse des travaux et conclusion de la Rencontre Ipse

Alain Coheur _____ **47**
président de Social Economy Europe



Allocutions d'ouverture

Alain Chenot

président de l'Ipse



L'intitulé «Coopérer pour la protection sociale non lucrative» me semble traduire deux points à souligner : une volonté réaffirmée au service d'un concept (la protection sociale non lucrative) confronté aux réalités du marché et pas suffisamment valorisé, mais aussi une étape importante sur le chemin qui conduit, grâce à la bonne coopération entre familles de la protection solidaire, à la pleine reconnaissance de leur identité. C'est tout d'abord, selon moi, l'expression d'une volonté inscrite dans la continuité.

Permettez-moi d'évoquer, à titre d'introduction, l'action de l'Ipse qui, depuis plus de 20 ans, s'est inscrite dans ce cadre volontariste. Construit pour rassembler les mutualités et les institutions de prévoyances paritaires, l'Ipse a, par vocation et avec le concours de tous, favorisé la discussion, les rencontres et ce qui a la forme d'une «action

commune» pour tous les opérateurs de la protection sociale complémentaire non lucrative. Ce travail auquel vous participez, est fait de patience, de persévérance et de volonté. Et la dimension européenne ajoute une complexité mais surtout un défi très mobilisateur lorsqu'il s'agit de construire l'Europe sociale.

Cette confrontation aux réalités d'un environnement autour d'une crise aux multiples visages et aux conséquences souvent imprévisibles est une réalité. Plusieurs de nos intervenants l'évoqueront et nous pourront en débattre.

Sur note chemin, cette rencontre constitue également une étape majeure. Coopérer efficacement demande, selon moi, de la part des acteurs de la protection sociale issue des différentes familles –mutualités, institutions paritaires, assurances à forme mutuelle, coopératives – un effort particulier et constant. Le partage des mêmes valeurs inscrites par différence avec celles de ceux qui ont à rémunérer un capital « exigeant » est certes un affichage nécessaire. Mais cela ne suffit pas. Je pense à nos précédentes rencontres à Stockholm, en 2009 et à Séville, en juillet dernier.

Aux questions posées sur le devenir de la protection sociale complémentaire et solidaire dans le marché des assurances de personnes, les réponses ont convergé vers l'idée de dépassement des particularités de tel ou tel. Car l'enjeu est important face aux risques de démutualisation liés à la normalisation et à la concurrence.

L'idée d'action en commun pour affirmer une même identité et des valeurs de solidarité avait fortement impacté notre réunion de Stockholm. L'appel de Stockholm était lancé ! L'objectif proclamé était alors d'agir ensemble pour aboutir à la reconnaissance de la protection sociale non lucrative solidaire en Europe. L'idée d'un travail coordonné de sensibilisation était posée, cela pour faire apparaître clairement nos positions et nos propositions originales.

La Rencontre de Séville, quant à elle, nous a confortés dans l'idée que, d'une part, est indispensable la reconnaissance de la protection sociale, telle que nous l'entendons, comme étant d'«intérêt général» aux yeux de l'opinion publique en Europe ; mais également qu'une simple proclamation commune aux différentes branches concernées ne suffit pas ! Et ce fut là tout le mérite de l'intervention de Jérôme Vignon, ancien directeur à la Commission européenne, chargé de la protection sociale et l'intégration : c'est donc vers une charte européenne et/ou une plateforme de la protection sociale non lucrative et solidaire que nous devrions nous diriger.

Il faut s'efforcer d'être davantage concret. Il faut construire une alternative crédible par différence avec les opérateurs mus par une logique marchande s'impose. Cela, par exemple,

dans le cadre d'un cahier des charges d'intérêt général défini par les pouvoirs publics. C'est un défi à relever !

Cet objectif capital, l'Ipse y souscrit totalement, et je pense qu'il rejoint nos travaux d'aujourd'hui sur la coopération utile entre toutes les familles de notre domaine d'activité. Je vous l'avais bien dit : il y a bien un chemin lorsqu'il y a une volonté. ■

Jean-Marc Close

directeur des études stratégiques, à la Mutualité Solidaris

En Belgique, les mutualités sont historiquement les premières formes organisées de solidarité au sein du monde ouvrier contre certains risques sociaux, dont la maladie. Elles apparaissent dans la seconde moitié du 19^e siècle et sont le terreau duquel sortiront tant les organisations syndicales que la gauche politique belges fin du 19^e siècle et début du 20^e.



Cette place essentielle dans la mise en place d'une forme de solidarité interpersonnelle au sein du monde du travail amènera tout naturellement les mutualités à devenir les co-gestionnaires de l'assurance obligatoire maladie-invalidité, au côté d'un nouveau parastatal dont la dénomination est aujourd'hui l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité. Nous sommes alors en 1945, dans le cadre de la création, par un arrêté-loi du 28 décembre 1944, d'une sécurité sociale obligatoire pour tous les travailleurs salariés.

65 ans après, les mutualités sont toujours co-gestionnaires de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, qui couvre plus de 99% de la population belge. Chaque résident dans notre pays est légalement tenu d'être affilié soit auprès d'une mutualité, soit auprès d'une institution parastatale : la CAAMI. L'AMI représente encore plus de 80% de l'activité mutualiste. Les 20% restants étant consacrés à l'assurance complémentaire, auquel les affiliés sont ou non obligatoirement tenus de souscrire, suivant les statuts de leur mutualité. Vu le thème de cette journée, c'est à cette assurance complémentaire que je consacrerai le reste de mon exposé.

Notre assurance obligatoire soins de santé assure la couverture d'au moins 75% du total des dépenses de soins de santé en Belgique. Les 25% restant en charge des assurés sociaux sont les tickets modérateurs sur les prestations de soins couvertes par la sécurité sociale mais surtout les médicaments non remboursés ; les suppléments de chambres, d'honoraires et de matériel médical lors d'une hospitalisation, perçus essentiellement si le patient choisit de sa propre initiative une chambre particulière, dite « privée » ; le coût du transport non urgent en véhicule médicalisé ; certains soins non couverts par l'assurance obligatoire (médecines alternatives, certains soins dentaires, les soins de chirurgie esthétique non réparatrice,...). Pour les suppléments et tickets modérateurs hospitaliers, au moins deux tiers de la population belge sont couverts par une assurance hospitalisation, offertes par leur employeur ou souscrite à titre individuel auprès des mutualités ou d'assureurs commerciaux.

La politique de la Mutualité Solidaris est de développer son assurance complémentaire de façon à garantir une accessibilité maximale aux soins de santé de l'ensemble de ses affiliés. Ses statuts prévoient à la fois une assurance complémentaire obligatoire pour tous ses affiliés, organisant ainsi une solidarité interpersonnelle maximale en son sein, pour un montant de 108 € par an et par titulaire en 2010. La Mutualité Solidaris organise aussi une assurance hospitalisation, Hospimut, qui est facultative. Elle offre ainsi une large couverture des tickets modérateurs et suppléments hospitaliers à ses affiliés, pour des tarifs très compétitifs, tant au niveau intermutualiste que par rapport aux assureurs commerciaux.

Contrairement aux assureurs commerciaux, les mutualités ne peuvent pas sélectionner les



risques. Tous leurs affiliés ont le droit de souscrire aux assurances hospitalisation et complémentaires proposées par leur mutualité. Pour les seules assurances hospitalisation facultatives, des primes différentes peuvent toutefois être prévues en cas d'affiliation tardive (après 65 ans). D'autre part, en cas d'affection importante préexistante à l'affiliation, l'intervention de l'assurance hospitalisation mutualiste peut être forfaitaire. A la Mutualité Solidaris, nous avons calibré notre assurance hospitalisation afin de maintenir la cotisation de l'assuré aussi basse que possible, en évitant de couvrir sans limite les suppléments de chambre et d'honoraires trop importants réclamés souvent dans les chambres particulières, mais en couvrant presque intégralement les coûts en chambre commune et à deux lits.

Aujourd'hui, au nom du Droit Européen de la Concurrence, les assureurs privés commerciaux ont obtenu de la Commission européenne qu'elle force la Belgique à mettre les mutualités intégralement sur le même pied que les assureurs commerciaux pour leurs assurances complémentaires, et l'assurance hospitalisation tout particulièrement. Ces derniers ne sont intéressés que par les «bons risques» bien évidemment, et espèrent ainsi pouvoir les attirer grâce à des tarifs plus avantageux que les mutualités, tenues d'offrir leurs produits à tous leurs affiliés, sans exception aucune. Cette mise en concurrence sera effective au plus tôt le 1er juillet 2011 et au plus tard le 1er janvier 2012. Cette volonté des assureurs privés commerciaux de capter les «bons risques» en matière d'assurance complémentaire contre les coûts des soins de santé pourrait, s'ils y réussissent effectivement, casser la solidarité interpersonnelle que les mutualités créent entre leurs affiliés en bonne santé et les autres, au travers de leurs assurances complémentaires. Pire encore, cela pourrait aboutir à ce que les mutualités belges ne puissent plus d'ici quelques années proposer à leurs affiliés d'assurance complémentaire à un coût accessible, vu qu'elle ne couvrirait plus pour l'essentiel que les «mauvais risques». Nous nous trouvons ici face à un nouvel effet néfaste de cette Union Européenne économique par essence, qui néglige la protection sociale et le secteur non-marchand dans ses politiques.

Au niveau de son assurance complémentaire, la Mutualité Solidaris a deux objectifs essentiels :

- offrir à ses affiliés des solutions complètes, «full service», à tout problème de santé auquel il peut être confronté ;
- être un acteur social et politique de premier plan afin de mieux défendre les intérêts de ses affiliés, auprès des administrations publiques comme du pouvoir politique ou d'autres acteurs encore du système de santé.

C'est pourquoi, la Mutualité Solidaris dispose à ses côtés d'un Réseau Solidaris qui comprend :

- une Centrale de Services et Soins à Domicile, qui offre des soins infirmiers, du prêt de matériel médical, des aides à la vie quotidienne, de la biotélégilance et du transport médicalisé non-urgent. Aux affiliés de la Mutualité Solidaris à titre principal mais pas seulement ;
- un hôpital de proximité, la Clinique André Renard, et d'autres hôpitaux et polycliniques partenaires auprès desquels elle rembourse les tickets modérateurs pour les soins ambulatoires. Toutes ces institutions s'engagent à respecter les tarifs officiels de l'INAMI pour les soins dispensés à nos affiliés ;
- un réseau de plus de 50 pharmacies qui ont le souci du conseil et de l'accompagnement de leur clientèle en matière de consommation de médicaments, et qui accorde des ristournes considérables ;
- un réseau de magasins d'optique, Optique Point de Mire, qui offrent aux affiliés de Solidaris d'importantes réductions sur les montures et les verres correcteurs ;
- un réseau associatif étendu géré par son mouvement militant et d'éducation permanente des Femmes Prévoyantes Socialistes. C'est à travers ce réseau que la mutualité développe son action citoyenne, éduque à et promeut la santé, dispense aide et conseils aux affiliés au travers des asbl comme ses centres de planning familial, ses asbl Latitude Jeunes ou Retravailler, Drive Mut (apprentissage de la conduite automobile responsable), etc...



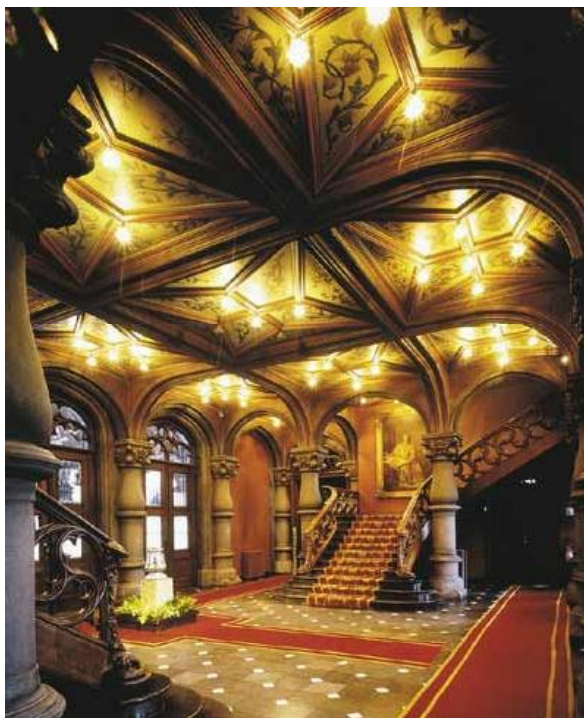
Au niveau de la Mutualité Solidaris elle-même, notre assurance complémentaire permet :

- la défense des droits de nos affiliés pour tout ce qui touche à la santé : centres de services sociaux, Jurimut, médiations de dette ;
- une information précise de nos affiliés au travers de notre magazine, nos brochures gratuites ou encore notre site Internet ;
- une petite quarantaine d'avantages qui visent à garantir l'accès de toutes et tous à des soins de santé de qualité, en toute circonstance.

Un folder à votre disposition vous résumera les 7 engagements permanents de la Mutualité Solidaris et les 7 engagements permanents du Réseau Solidaris pour garantir coûte que coûte l'accessibilité aux soins de nos affiliés.

Demain, si l'assurance obligatoire soins de santé devait être réduite dans le niveau de couverture sociale, la Mutualité Solidaris fera face en développant encore davantage son assurance complémentaire. L'accès aux soins de santé a un coût mais il n'a pas de prix pour les personnes malades. Il doit être garanti à toutes et tous, sans exception. Y compris via la promotion de la santé, car préserver sa santé par une hygiène de vie correcte est aussi, et même plus important que de recourir au système de soins en cas de problème de santé.

En matière de recours aux soins, la Mutualité Solidaris défend et promeut au travers son assurance complémentaire la première ligne de soins (médecin généraliste, soins à domicile,...) et la pleine et entière collaboration entre les prestataires et les institutions de soins pour une prise en charge coordonnée et globale des patients. Le recours anarchique et non encadré aux différents types de professions médicales et paramédicales est source de gaspillage des ressources de l'assurance obligatoire soins de santé. Les mutualités ont le devoir de combattre ce type de comportement, par tous les moyens à leur disposition. ■



Palais des Princes Evêques

Mise en perspective

Laurent Jeanneau

journaliste, Alternatives Economiques



Le thème de cette journée est centré sur la coopération, pour essayer de faire en sorte que chaque famille, chaque type de complémentaire non lucrative sorte un peu de son autarcie et essaye de passer à l'acte, de mettre en œuvre des actions communes. Dans un premier temps nous allons faire ensemble un état des lieux du contexte actuel de crise et essayer de déterminer l'impact de la protection sociale non lucrative.

La première chose qui me vient en tête lorsqu'on s'intéresse à la question de la crise et de la protection sociale, c'est tout naturellement de se dire qu'en temps de crise, la protection sociale est particulièrement précieuse. Elle apparaît de toute évidence comme étant un amortisseur social important, avec des valeurs de solidarité. Mais aussi d'une manière un peu plus générale, au cas par cas, redistributif ou mutualiste, une protection sociale qui permet de garantir les revenus, l'accès à certains services de santé, notamment pour les victimes de la

crise. Elle joue un rôle assez évident de matelas social, mais aussi de temps en temps un autre rôle, celui d'amortisseur économique. En tant que journaliste à Alternatives Economiques, je pense que c'est quand même important car en soutenant les revenus des victimes de la crise, la protection sociale soutient aussi la demande dans un contexte économique qui fait cruellement défaut. C'est ce que les économistes appellent « le jeu des stabilisateurs automatiques » : les prestations se maintiennent ou augmentent mécaniquement. C'est le cas par exemple plus large de l'assurance chômage tandis que les recettes diminuent et cela contribue à soutenir l'activité et joue un rôle contracyclique.

En France, cela a eu pour résultat de changer sensiblement le discours du gouvernement sur la protection sociale. Avant la crise, les discours avançaient que la protection sociale coûtait trop cher et menaçait la compétitivité de la France ; puis durant la crise, le refrain a changé et l'on affirmait que si la France s'en sortait moins mal que les autres pays, c'était grâce, notamment, à son niveau élevé de protection sociale. Il faut se féliciter de cette prise de conscience.

Aujourd'hui, nous entrons dans un troisième temps, une troisième phase que l'on pourrait appeler « le contre coup de la crise sur la protection sociale ». En effet, la hausse des prestations et la baisse des recettes a fait exploser les déficits sociaux. Aujourd'hui - et c'est d'ailleurs particulièrement vrai dans les systèmes d'Etat providence type Bismarckien - le financement repose essentiellement sur les cotisations basées sur le revenu du travail puisqu'avec l'augmentation du chômage, la masse salariale s'est sensiblement réduite.

Dans beaucoup de pays, l'heure est à la réduction de ces déficits sociaux, avec la tentation qui est assez forte de n'actionner qu'un seul levier, celui de la réduction des dépenses. La crise fait donc peser d'une certaine manière un risque de démantèlement partiel de la protection sociale. Ceci est vrai avec les différentes réformes de retraites qui sont mises en œuvre, mais aussi avec les déremboursements en matière de santé. Certains Etats comme la France ont aussi la tentation de taxer les mutuelles et le projet d'instaurer des taxes sur le contrat responsable. Donc finalement, ceci met aussi les mutuelles à peu près au même niveau que les assureurs privés en ruinant complètement le caractère solidaire qui est une spécificité de ces acteurs là.

Tout cela peut paraître finalement paradoxal que ce risque de démantèlement soit élevé au moment où la protection sociale a justement fait la preuve de son efficacité à limiter les dégâts de la crise. ■



PREMIÈRE SESSION

La protection sociale solidaire face aux crises financière, économique et sociale

b) Impact sur l'Europe sociale

Du fait d'une défaillance du système d'enregistrement des travaux de la XXXVI^e Rencontre Ipse, nous n'avons pu disposer que d'une courte partie de l'intervention de Marc Tarabella, député européen belge du groupe S&D et co-président de l'intergroupe Economie sociale du Parlement européen. M. Tarabella a notamment été un acteur des plus actifs en vue de l'adoption par le Parlement d'une déclaration demandant un statut européen pour les mutuelles, associations et fondations. Voici l'extrait d'intervention, en regrettant encore cet incident technique.

Marc Tarabella

député européen et co-Président de l'Intergroupe Economie sociale du Parlement européen



La crise a mis en évidence la place centrale et les forces des systèmes de sécurité sociale, mais aussi leurs faiblesses. De nombreux gouvernements ont découvert ou redécouvert que les systèmes de sécurité sociale peuvent servir d'outil politique vital pour contrecarrer les répercussions économiques et sociales de la crise. Il s'agit de stabilisateurs automatiques ou contracycliques grâce aux revenus de remplacement qui sont mis en place et qui permettent de maintenir le revenu des individus et des familles.

La crise économique et financière a débuté en 2007 et a provoqué la chute d'« institutions » financières et a surtout mis en difficulté très rapidement les gouvernements qui ont dû réagir dans l'urgence et trouver beaucoup de moyens pour soutenir certaines banques. Face à une crise d'une telle ampleur, les systèmes de sécurité sociale ont également été touchés et les caisses de sécurité sociale ont évidemment beaucoup souffert.

Les institutions de sécurité sociale ont connu trois phases au cours de la crise financière et économique mondiale :

- D'abord, il y a eu l'impact initial : une bulle spéculative qui entraîne une réduction des cotisations et une baisse de la rentabilité des investissements provenant des fonds de sécurité sociale, des fonds de pension.
- Ensuite, dans un deuxième temps, les systèmes de sécurité sociale ont été contraints de réagir en consolidant et en réajustant leurs programmes pour répondre aux besoins croissants et alléger l'impact de la récession. Cela se fait si nécessaire en puisant dans les réserves soit en contractant davantage de dettes.
- Actuellement, nous sommes dans une troisième phase : les pays tentent de résorber leur déficit budgétaire en réduisant les dépenses de sécurité sociale.

[...]

Toutefois, avec la crise, le rôle de la protection sociale est plus apprécié. Ainsi, Michel Barnier vient par exemple de rejeter un texte car il ne présentait pas assez d'aspects sociaux. Les choses ont l'air de changer. Il faut reconnaître les services d'intérêt général. Il est tout aussi fondamental de promouvoir cette économie sociale, montrer aussi que le privé non lucratif a sa logique.



b) Impact sur les pensions

Yannick D'Haene*

directeur, observatoire de la sécurité sociale, Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), Genève.



Introduction

Les dépenses publiques de pensions dans l'Union Européenne représentaient 10,2% du PIB en 2007 (minimum de 5,2% en Irlande et maximum de 14% en Italie). En 2008, selon EUROSTAT, l'espérance de vie à la naissance dans l'UE27 est de 76,1 ans pour les hommes et de 82,1 ans pour les femmes (minimum de 65,9 pour les hommes en Lettonie et de 76,6 en Roumanie pour les femmes et maximum de 79 pour les hommes en Suède et de 84,3 pour les femmes). Exactement un quart des habitants de l'Union Européenne a plus de 60 ans, soit 125 millions de personnes !

D'abord un mot d'optimisme. Aujourd'hui en Europe, une grande majorité de cotisants et de bénéficiaires de pensions sont couverts par des régimes fonctionnant en répartition. Et l'on peut dire aussi que la majorité de ces systèmes sont des systèmes à prestations définies et que donc heureusement la

crise a eu peu d'impact pour toutes ces personnes. Même si la tendance est de s'éloigner des régimes à prestations définies fonctionnant par répartition et de les remplacer par des régimes de cotisations définies capitalisés, il ne faut pas surestimer cette tendance. Sur les 44 pays que contient l'édition Europe de «Programme de sécurité sociale dans le monde», seuls 10 ont des systèmes de comptes individuels capitalisés obligatoires, le plus souvent en complément d'un premier pilier important dont le montant de la pension est lié au revenu.

L'impact de la crise n'a pas été le même partout et, à l'intérieur d'un même pays, tous les systèmes/régimes n'ont pas été affectés de la même manière. Mais il est clair que les régimes de pensions ont joué un rôle d'amortisseur social et on peut dire que pour l'instant les retraités ont été parmi les citoyens les moins affectés par la crise. En revanche et nous y reviendrons en conclusion, la crise a accentué ou créé des déficits financiers assez conséquents qui vont rendre nécessaire de trouver des économies.

Impact sur les régimes à prestations définies fonctionnant en répartition

On peut dire que le niveau des pensions dans les régimes à prestations définies n'a pas été directement affecté par la crise puisque la prestation définie est pour ainsi dire garantie. Ceci étant, on verra plus loin que de nombreuses réformes ont été introduites suite à la crise remettant en cause ou diminuant la promesse de la prestation définie. Les bénéficiaires actuels ont continué à recevoir leurs pensions, même si dans certains cas les pensions ont été affectées via une revalorisation moindre ou même une diminution. L'Espagne, par exemple, a gelé pour 2011 les pensions publiques.

La crise économique et sociale (plus de chômeurs donc moins de cotisations et au moins autant de pensions à financer) impacte fortement les finances de ces régimes et à plus long terme aura un impact sur le niveau des pensions.

Impact sur les régimes à cotisations définies fonctionnant en capitalisation

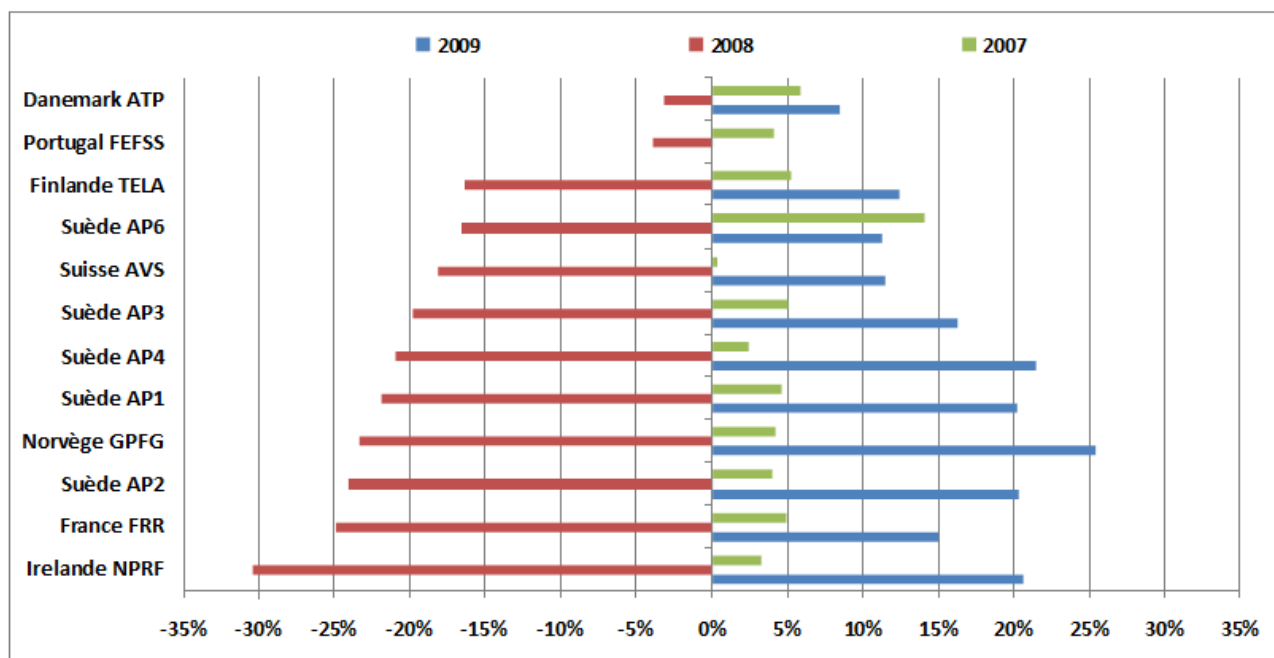
C'est certainement les régimes qui ont été le plus touchés par la crise. Non seulement les actifs investis ont souvent perdu de leur valeur à cause de la crise financière, mais le montant des cotisations est aussi en baisse comme pour les régimes par répartition, à cause de la crise économique. Il est toutefois difficile de dresser un tableau précis de la situation. Dans les pays où les régimes de comptes individuels privés existent, souvent comme deuxième pi-



lier mais avec une importance relative inégale, de nombreuses possibilités d'investissements existent et décrire une situation moyenne cache un grand nombre de réalités très différentes en fonction du choix opéré : investir dans des actifs sûrs mais peu rémunérateurs ou des actifs plus rémunérateurs mais plus volatiles et qui ont particulièrement souffert pendant la crise. En Suède, par exemple, en plus du système de comptes notionnels, les salariés cotisent 2.5% de leurs salaires à un système de comptes individuels capitalisés pour lesquels plusieurs centaines (environ 750) de fonds de placement existent.

Impact sur les régimes qui ont des réserves La plupart des fonds de réserve des régimes de sécurité sociale ont réalisé des performances financières négatives en 2008. Certains fonds ont récupéré depuis une partie des ses «pertes». En Suisse par exemple, le fonds de compensation de l'AVS (Assurance Vieillesse Survivants) après des résultats de placement de CHF - 4,7 milliards en 2008, a réalisé CHF +2,6 milliards en 2009. Au 31/12/2009, le fonds se monte à CH 25,2 milliards contre CHF 27,2 milliards au 31/12/2007.

Graphique 1 : Rendement de quelques fonds de sécurité sociale européens en 2007, 2008 et 2009



Quid des régimes par points et des comptes notionnels ?

Les régimes par point sont bien connus en France. Le système allemand est aussi considéré comme fonctionnant par points. De plus, suite à la Suède en 1999, plusieurs pays européens ont mis en place des systèmes de comptes notionnels comme en Pologne, la Lettonie, et la Norvège va suivre le mouvement en 2011. Ce sont des systèmes à cotisations définies qui fonctionnent par répartition, les cotisations alimentant un compte individuel fictif donc le solde servira à calculer le montant de la pension. La particularité des systèmes de comptes notionnels est que le montant de la pension dépend directement de l'âge à laquelle elle est liquidée, ce qui donne de la souplesse aux participants de partir quand il le souhaite. Plus on prend sa retraite tard, plus la pension est importante. Mais à l'inverse, plus on prend sa retraite tôt, plus le montant est faible. Et surtout, le montant dépend directement de l'espérance de vie au moment du départ donc un assuré qui prendra sa retraite à 65 ans dans 10 ans ne recevra pas la même pension (à cotisation égales) que l'assuré qui prend sa retraite aujourd'hui.

Ces systèmes ne sont pas plus affectés (ni moins) par la crise que les autres systèmes fonctionnant par répartition. Hormis lorsqu'ils comportent un mécanisme d'ajustement automatique comme nous le verrons pour la Suède.



2. Les réponses à la crise : de nombreux ajustements mineurs, quelques réformes majeures

La crise actuelle, dont la sortie reste incertaine, a accéléré le rythme mais aussi l'ampleur des réformes.

Des plans de recapitalisation pour les régimes capitalisés

Des changements dans la gouvernance et la supervision des systèmes visant à fournir une meilleure protection des assurés ont été apportés comme en Irlande où le rôle de l'autorité de régulation a été renforcé, au Royaume-Uni il l'avait été juste avant la crise. En Autriche, un groupe de travail en charge de la révision de la régulation des fonds de pension a été créé en 2009. Des plans de recapitalisations sont aussi mis en place donnant plus de temps et plus de flexibilité aux régimes pour retourner à l'équilibre comme en Irlande où 90% des fonds de pension sont en déficits. Au Pays-Bas, les régimes avec un ratio de solvabilité inférieurs à 105% ont dû soumettre un plan de retour à la norme dans les cinq années.

Déclenchement et modification des mécanismes d'ajustement automatique

Un certain nombre de pays (en Europe Suède, Finlande, Portugal, Allemagne, Danemark et comptes notionnels) ont introduit des mécanismes plus ou moins automatiques dont l'objectif est de maintenir (ou de rétablir) la pérennité d'un régime et notamment en s'adaptant à la situation démographique. La plupart sont des mécanismes qui réagissent aux situations démographique et économique puisque l'éventuelle situation de non pérennité est souvent leur conséquence. Les mesures d'ajustement sont donc souvent des mesures d'ajustement des critères liés à la démographie comme l'âge de la retraite. Les mesures touchent aussi souvent à la fois les cotisants et les bénéficiaires (hausse des cotisations et baisse des prestations iraient de pair si le mécanisme existant au Canada devait être mis en application par exemple). Plusieurs pays disposent de mécanismes complexes, notamment la Suède.

En Suède justement, après huit années d'augmentation le mécanisme d'ajustement automatique a été déclenché pour la première fois en 2010, en conséquence du ralentissement économique et les pensions ont été réduites de 3%. Cependant, des mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour atténuer les conséquences de cette baisse, à savoir une modification du calcul du ratio d'équilibre (pour lequel on utilise la moyenne du fonds de réserve au cours des 3 dernières années et plus la valeur de l'année précédente) et des baisses d'impôts pour les retraités. Par ailleurs, la pension garantie minimale a permis de protéger les retraités dont les revenus sont faibles. Malgré ces quelques modifications, les principales règles du régime ont été conservées, en particulier le mécanisme d'ajustement automatique.

En Finlande, le gouvernement a gelé l'index de revalorisation des pensions qui suite à une inflation négative aurait dû faire baisser les pensions.

Des transferts de cotisations dans certains cas

Dans plusieurs pays d'Europe, les cotisations aux régimes à comptes individuels des seconds piliers ont été temporairement diminuées et affectées aux premiers piliers fonctionnant par répartition pour palier les déficits conjoncturels (dus à la crise) de ceux-ci. Il a été en général prévu de compenser ces baisses de cotisations par des cotisations plus importantes dans les années à venir. On a vu cela en Estonie, Lettonie, Lituanie, République Slovaque. En Pologne, le gouvernement a envisagé de le faire à un moment mais y a pour l'instant renoncé.

Dans d'autres pays comme en Bulgarie ou en Slovénie, le gouvernement s'est engagé à compenser les baisses de cotisations dues à la crise.

Les frais de gestion des fonds de pension réduits

Il est difficile de faire la part des hausses qui sont une réponse à la crise, de celles qui étaient prévues ou nécessaires, mais on compte un certain nombre de pays qui ont augmenté les taux de cotisation depuis le début de la crise. Le régime d'assurances sociales de Chypre a augmenté son taux de cotisation de 1,3% au 1er janvier 2009 et va continuer à l'augmenter du même montant tous les 5 ans jusqu'au 1er janvier 2039 (cependant, cette augmentation était prévue avant la crise). Dans certains régimes capitalisés à prestations définies, les plans de recapitalisation prévoient aussi souvent une augmentation des cotisations comme en Autriche.



Des pensions gelées voire diminuées mais aussi augmentées

C'est une mesure généralement impopulaire mais qui produit ses effets immédiatement. L'Espagne a décidé de geler pour 2011 les pensions publiques. En Lettonie, une baisse de 10% des pensions a été déclarée anticonstitutionnelle par la Cour Constitutionnelle et les montants non payés ont dû l'être. En Estonie, des coupes budgétaires ont fait que l'augmentation des pensions a été plus faible qu'initialement prévu. Il est aussi à noter que dans certains régimes capitalisés (aux Pays-Bas en particulier), les pensions ont aussi souvent vu une moindre indexation.

En Bulgarie les pensions ont été augmentées ainsi qu'au Portugal pour protéger les retraités d'une indexation sur l'inflation qui risquait d'être négative.

Des pensions minimum ou des pensions garanties renforcées

Suite à la crise, le risque de pauvreté des personnes âgées s'est accru et l'un des moyens d'empêcher ce risque est de prévoir des minima bien architecturés. Plusieurs pays ont ainsi augmenté leur pension minimum comme la Finlande, la Fédération de Russie et plusieurs pays de la Communauté des Etats indépendants et la Belgique (pour les travailleurs indépendants). En 2009 en Suède, au moins une partie de la prestation garantie est perçue par 42 % de l'ensemble des retraités. Mais des efforts doivent aussi être fournis dans certains cas et en Pologne par exemple, il est vraisemblable que de nombreuses personnes n'auront pas droits à la pension minimum, même percevant des revenus, car elles n'auront pas cotisé assez longtemps.

Des âges de la retraite en augmentation

Partout l'augmentation de l'âge de la retraite apparaît comme la meilleure ou en tout cas la moins mauvaise solution et il devient difficile de compter le nombre de pays qui l'ont augmentée, sont en train de l'augmenter ou vont l'augmenter. On peut prendre le cas de :

- La France ; prévoit de repousser les limites d'âges de 60 à 62 ans pour l'ouverture des droits et de 65 à 67 ans pour la retraite à taux plein sans condition de durée d'assurance.
- La Grèce ; aux termes de la nouvelle loi, l'âge de départ en retraite des femmes passera de 60 à 65 ans d'ici à 2013, ce qui le mettra au même niveau que celui des hommes. Dans le même temps un relèvement de l'âge minimum de départ en retraite de 53 à 60 ans sera aussi opéré. Il faut noter que ce ne sont pas les seules mesures adoptées puisque pratiquement tous les paramètres sont touchés (durée de cotisation requise, modification du mode de calcul des retraites, abattement en cas de départ anticipé, etc...)
- L'Italie ; l'âge légal de la retraite devrait progressivement être repoussé de trois ans entre 2015 et 2050, de 65 à 68 ans et 4 mois pour les hommes et de 60 ans à 63 ans et 5 mois pour les femmes du privé. Les personnes ayant cotisé 40 ans pourront continuer de partir même si elles n'ont pas atteint l'âge légal.
- La Lituanie ; prévoit de porter l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes d'ici quelques années.
- L'Espagne ; prévoit de porter l'âge de la retraite à 67 ans en 2025, et de réformer plus en profondeur son régime.
- Les Pays-Bas ; prévoient aussi de porter l'âge de la retraite à 65 ans en 2025.
- Le Royaume-Uni ; était déjà en train de relever leur âge de la retraite mais risque fort d'aller plus loin et plus vite à la suite de la crise.

3. Quels enseignements tirer? Quelles perspectives ?

Des régimes déficitaires

Les régimes de pensions fonctionnant en répartition ont joué un rôle d'amortisseur social pendant la crise mais souvent au prix d'une détérioration de leur situation financière assez importante. Certains régimes ont vu se rapprocher la date à partir de laquelle ils allaient connaître leurs premiers déficits, certains ont dû puiser dans leur réserve, d'autres ont creusé leurs déficits. La Caisse d'assurance sociale de l'Irlande est dans ce cas. Après des surplus de EUR 650 millions et de EUR 583 millions en 2006 et 2007, dès 2008 un déficit de 255 millions est apparu



qui est passé à EUR 2,4 milliards en 2009. En conséquence, le fonds de réserve, constitué depuis 1996, est passé de EUR 3,6 milliards au 31/12/2007 à moins d'un milliard au 31/12/2009 et sera épuisé dès 2010. L'Etat devra même rajouter EUR 1,5 milliards. Cette situation dégradée est entièrement due à la crise, la dernière évaluation actuarielle de la Caisse, en date du 31/12/2005, prévoyait certes que les prestations dépasseraient légèrement les cotisations en 2009 (ce qui a finalement eu lieu en 2008), mais surtout prévoyait un déficit beaucoup plus faible ce qui devait permettre au fonds de réserve de combler le trou jusqu'en 2015 environ. L'exemple de la France est aussi assez édifiant. Il est évident que la question de la viabilité financière des régimes va être à l'ordre du jour pendant plusieurs années encore.

L'adéquation des pensions en question

L'adéquation des prestations est aussi une question clé. Peu de systèmes ont un réel objectif quant au niveau de la pension en termes de remplacement de revenu. Les régimes, notamment à prestations définies, ont subi de nombreuses modifications, portant sur tous les facteurs : le montant des cotisations, des prestations, l'âge de la retraite, etc. La tendance à lier plus étroitement le montant des prestations au montant des cotisations est très présente. Toutes ces règles de calculs, de plus en plus complexes, rendent les estimations difficiles et ces nombreuses réformes ont en général pour conséquence de diminuer le niveau des prestations.

Au cours des prochaines décennies, les taux de remplacement devraient diminuer. Avant la crise, l'UE estimait que les taux de remplacement moyens des pensions publiques entre 2007 et 2060 allaient passer de 63% à 48% en France, de 51% à 42% en Allemagne, de 49% à 30% en Suède, de 56% à 26% en Pologne, de 68% à 47% en Italie, etc.). La crise accélérant ce processus, de pair avec la viabilité, la question de l'adéquation va continuer à se poser.

Une réponse Européenne ?

L'Union européenne a lancé un débat public sur l'avenir des retraites en Europe, débat alimenté par un livre vert « Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe » et par une consultation publique auquel chacun, particulier, association, organisation, etc. peut répondre. La date limite de la réponse est le 15 novembre 2010. La consultation prend la forme d'une quinzaine de questions sur le rôle que la Commission européenne pourrait jouer pour aider les Etats membres à rendre leurs systèmes de retraite plus adéquats, viables et sûrs. Récemment, à l'initiative de la Pologne, neuf membres de l'Union européenne (les autres pays sont la Lituanie, la Lettonie, la Bulgarie, la Suède, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la République tchèque), pour l'essentiel d'Europe de l'Est, ont demandé à l'UE de ne pas prendre en compte le coût des réformes des régimes de retraite dans le calcul du budget et des déficits. Ces pays ont réalisé des réformes systémiques avec l'objectif à terme de rendre leur système moins onéreux, mais ils font face actuellement à un financement coûteux de la transition entre les anciens et les nouveaux systèmes. Si ces coûts n'étaient pas comptabilisés, cela permettrait de réduire les déficits et l'endettement des pays qui ont entrepris des réformes. Ces pays pensent que les règles de calcul des déficits pénalisent les pays qui ont réformé leur système de retraites. La Commission européenne a qualifié cette demande de pertinente et l'analyse actuellement.

La situation de l'emploi comme question clé

La situation du marché du travail entraîne un impact important sur les régimes de pensions. Nombre d'entre eux seraient dans une meilleure situation financière si une plus grande proportion de personnes en âge de travailler cotisait. De nombreux jeunes éprouvent des difficultés à trouver leur premier emploi, de nombreux chômeurs ne cotisent pas et de nombreux hommes et femmes ont quitté le marché du travail en raison de problèmes de santé, de qualification, de mobilité, etc. Les travailleurs plus âgés ont tendance à demander la liquidation de leur pension de vieillesse dès qu'ils remplissent les conditions d'octroi minimum. En pratique, une politique de l'emploi adaptée aux travailleurs âgés sera indispensable car de nombreux assurés sont déjà et risquent dans le futur d'être confrontés à l'adage « trop vieux pour travailler, trop jeune pour prendre la retraite ». Répondre aux défis commence par un changement des mentalités. ■

¹ 2009 Ageing Report (Economic and budgetary projections for the EU-27 Member States (2008-2060)) (disponible seulement en anglais)

* Exposé présenté par Laurent Jeanneau, journaliste à Alternatives Economiques, Monsieur d'Haene n'ayant pu se rendre à Liège en raison des grèves des transports en France.



b) Impact sur la protection sociale complémentaire à but non lucratif

Bernard Petit-jean

Président du Conseil d'Orientation de l'Ipse



I. Enquête Ipse sur les crises

Au cours de l'année 2009, l'Ipse, sur proposition de son Conseil d'Orientation, a entrepris des travaux d'étude dans plusieurs Etats membres de l'Union Européenne sur les conséquences des crises financière, économique et sociale sur les organismes de protection sociale et leurs assurés. La synthèse des travaux initiés au sein de l'Ipse a été présentée le 4 décembre 2009 dans le cadre d'une conférence débat qui réunissait des membres adhérents de l'Ipse et du Conseil d'Orientation. Globalement il en ressort que :

- La crise sociale est durement ressentie par leurs adhérents (Moins touchés que les populations en extrême précarité).

Aujourd'hui les changements de comportements des citoyens sont largement connus : effets cumulés de la crise, de la crainte du lendemain (crise financière), dans un contexte de sensibilisation à l'environnement et aux risques

climatiques. Le maître mot est la crainte et la défiance vis-à-vis des institutions autrefois considérées comme intouchables : banques, institutions financières, grandes entreprises notamment.

Une enquête réalisée pour la mutualité française en 2009 notait que malgré un niveau de confiance élevé, les mutuelles subissaient, comme tous les autres acteurs de la protection sociale, une baisse d'image (-11 points et -16 points pour les assurances). Cette même enquête relevait un certain pessimisme sur l'avenir du système social. Cela traduit sans doute une inquiétude des français sur la pérennité de système de protection sociale

La mondialisation devient synonyme de gigantisme pour un individu rendu méfiant par une recherche de profit des grandes entreprises, ou perçu comme tel, au détriment de la qualité.

- De nouvelles demandes ont émergé auprès des organismes (niveau et coût des couvertures) :

Les difficultés particulières portent, sans changement, sur l'emploi, le logement et la faiblesse des ressources. Les nouvelles demandes sont toujours des demandes dites «d'urgence» (alimentation, logement, factures d'énergie) et l'écoute (33,8% des demandes). La crise a fait bondir le renoncement aux soins en France. Le pourcentage de personnes qui ont reporté une dépense de santé ou qui ont tout simplement renoncé à un soin, a bondi de douze points en un an. Ainsi, cette année, 23% des Français ont été concernés par le renoncement aux soins, contre 11% l'année précédente.

- De nouvelles catégories socioprofessionnelles ont été touchées.

Les publics concernés restent principalement des familles monoparentales, ainsi que des jeunes et des personnes âgées. Mais depuis la fin 2007, des nouvelles populations viennent de façon régulière par exemple dans les centres de distribution alimentaire mais aussi dans les établissements sanitaires et sociaux :

- des retraités, des salariés – dont certains travaillent pourtant à temps plein et en CDI mais



avec de faibles rémunérations

- des retraités financièrement étranglés pour s'être portés garants pour leurs enfants
- et des étudiants, notamment dans les grandes villes, qui viennent demander à manger.

De fait, la récession a précipité dans la précarisation des catégories inédites de la population. Ce sont des personnes confrontées à une grande détresse à cause de codes sociaux nouveaux qu'ils ne connaissaient pas.

- Le chômage apparaît comme la préoccupation majeure des assurés et des organismes de protection sociale.

Globalement les personnes qui étaient en difficulté ne voient pas les choses s'améliorer, ceux qui étaient en limite, sur la corde raide, entrent dans les difficultés. L'augmentation du chômage alimente, chez les salariés, la crainte de perdre leur emploi. En fait, même ceux qui ont un travail sont inquiets (peur d'un licenciement, chômage technique, fermeture d'entreprise...)

- La solidarité reste une valeur essentielle

Les organismes consultés, estiment que la période de crise devrait être l'occasion d'une adaptation qui s'appuierait nécessairement sur une valeur essentielle: la solidarité ... considérée comme un outil technique de progrès.

2. Rencontre de Stockholm

Ces travaux confirment les conclusions de plusieurs rencontres et séminaires organisés par l'Ipse. Je citerai notamment la rencontre organisée à Stockholm (31 août, 1er septembre 2009) où se sont retrouvées plusieurs « familles de la protection sociale solidaire » représentées par des institutions paritaires, mutualistes, des assurances à forme mutuelle et des coopératives d'assurance.

Au cours de ces débats, les participants :

- ont rappelé que nous vivons, tout à la fois, une crise du sens et de l'éthique et une crise des politiques sociales et de leur financement.
- ont indiqué que les organismes de protection sociale solidaire avaient apparemment mieux résisté que d'autres à la crise financière, notamment du fait de l'absence de rémunération du capital et d'une politique de gestion avisée.
- ont constaté que l'économie sociale de la protection sociale avait fait fonction d'amortisseur de la crise sociale, mais aussi de la crise économique.
- ont souligné que la protection sociale solidaire constituait une réponse adaptée, y compris et surtout, en période de crise, à condition qu'elle sache faire face au risque de démutualisation liée à la normalisation et à la concurrence.

Les participants étaient convaincus que les crises financière, économique, sociale et maintenant écologique étaient en train de modifier profondément notre rapport à la société. Il est vrai que quelques mois auparavant, l'individualisme et le gain étaient les moteurs de la société et en peu de temps, la solidarité et la coopération réapparaissaient comme valeurs centrales. Les principes de l'économie sociale tout comme ses valeurs se retrouvaient tout naturellement en harmonie avec ce qui apparaissait comme de nouvelles aspirations de la société.

C'est pourquoi, les institutions paritaires, mutualistes, des assurances à forme mutuelle et des coopératives d'assurance, représentées à Stockholm ont regretté le manque de dialogue et de coopération entre leurs différentes composantes et ont demandé à l'Ipse d'entreprendre un travail de rapprochement pour construire un partenariat nouveau. Une alliance entre les familles de la protection sociale complémentaire non lucrative paraissait essentielle pour obtenir des institutions européennes une reconnaissance des spécificités de ces secteurs dans le droit communautaire.

3. Impérialisme du droit à la concurrence

Les crises sont venues impacter des organismes déjà profondément marqués par les



contraintes liées au droit à la concurrence en Europe. Sous la double influence des réglementations nationales et de l'Europe, les différents modèles de protection sociale solidaire se retrouvent cantonnés au rôle de simples opérateurs, appliquant des méthodes et des outils.

Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics encouragent la diffusion des méthodes du marché dans les secteurs de la protection sociale et dans le même temps, l'Etat n'a jamais produit autant de normes et de réglementation pour les réguler. La mise en place de ces normes, pourtant critiquable à bien des égards, s'est organisée au pas de charge avec comme conséquences :

- l'accaparement de questions d'intérêt général par des instances technocratiques
 - ✓ Les normes **IAS-IFRS**, qui encadrent la production de l'information financière par les entreprises cotées,
 - ✓ les normes de **Bâle I et II**, qui régissent le management des risques bancaires,
 - ✓ et les normes de **gouvernance** d'entreprise qui sont censées discipliner les dirigeants et protéger les actionnaires,
- l'absence de tout contrôle démocratique
- et plus généralement la dissolution du politique (au sens large du terme).

En France, l'institution de prévoyance (née de la loi du 31 décembre 1989 et de celle du 8 août 1994,) n'est désormais qu'un opérateur parmi d'autres du marché de l'assurance collective. Elle ne se distingue que par une forme juridique spéciale d'exploitation, caractérisée par le but non lucratif de l'activité et la gestion paritaire de la personne morale. Ceci est le résultat des exigences du droit communautaire, et plus particulièrement des directives vie et non-vie relatives à la libre prestation de services en matière d'assurances.

Ainsi une part importante est accordée aux outils, au détriment du sens et de la finalité de l'action. Au nom de l'efficacité économique et de la performance, le statut des acteurs (mutualiste, coopératif, paritaire...) intéresse de moins en moins : **c'est l'activité qui prime**.

«L'impérialisme» du droit de la concurrence et son désintérêt pour la question de la nature des opérateurs, oblige à une adaptation des institutions. En effet, dans l'hypothèse où il va être de plus en plus difficile d'échapper à la logique du marché, les institutions du secteur social devront avoir suffisamment d'atouts pour dépasser d'une manière ou d'une autre le critère de marché, c'est-à-dire démontrer par comparaison la pertinence et l'efficacité de leur production sociale.

Bien sûr, ce critère unique de marché, souvent imparfait et faussé par le jeu des groupes de pression représentant de puissants intérêts économiques ne saurait constituer un absolu. Mais le principe d'une justification des ressources consommées devra évidemment être retenu par tous les acteurs.

En fait le droit à la concurrence oblige à repenser sa place et son rôle dans une société qui se complexifie. Il faut être en mesure, tout en acceptant les règles, de développer des pratiques alternatives par rapport aux concurrents purement commerciaux.

Nos structures ne sont pas là juste pour offrir une prestation : la solidarité a un sens et doit s'appuyer sur un projet fort. Les activités portées par nos organismes ne sont pas de simples entreprises de production mais bien plus des entreprises de relation qui ne peuvent être régies par les seules lois du marché. L'économie sociale, avec ses organisations, ses entreprises, ses acteurs, joue un rôle fondamental au sein d'une économie plurielle. Cette finalité n'est peut-être pas assez affirmée.

4. **Réflexions menées au sein du Conseil d'orientation de l'Ipse**

Le Conseil d'Orientation de l'IPSE s'est saisi de ces questions et a commencé à débattre sur ce qui pourrait rapprocher l'ensemble des secteurs de l'économie sociale solidaire. Ainsi plusieurs questions ont été débattues lors d'une récente réunion :

- Comment les structures de l'économie sociale et solidaire saisissent leur chance, dans une économie de marché, sans renier leurs valeurs ?
- Quels sont ces grands principes communs que l'on devrait retrouver dans toutes les composantes juridiques de l'économie sociale et solidaire ?



- Comment le secteur se différencie du secteur marchand dans ses pratiques, ses produits, sa gouvernance ?
- Comment les « entreprises » du secteur appréhendent les notions de développement durable, responsabilité sociale de l'entreprise, éthique des affaires, placements éthiques ?

Quelques pistes peuvent être tracées.

La représentation actuelle des familles de la protection sociale solidaire au travers de leurs statuts spécifiques (mutualiste, coopératif, assurantiel, paritaire ...) n'est plus suffisante pour donner toute sa visibilité (notamment en Europe) et son énergie de conviction au secteur.

Alors est-il possible pour ce secteur, à partir des entreprises, de leurs bonnes pratiques, de la capacité d'innovation portée par telle ou telle entreprise, des chantiers sur lesquels elles investissent, d'organiser sa représentation (et pas uniquement sur les familles).

Pouvons-nous construire un espace partagé entre des entreprises qui ne relèvent pas nécessairement des mêmes statuts mais qui partagent des finalités, ont un souci de grande rigueur, prônent une transparence dans les démarches, ont un souci non seulement de développer la solidarité (interne et externe) mais également la démocratie et la responsabilité civique ?

Conclusions

Une chose est sûre : c'est dans les situations sociales et économiques les plus difficiles que la coopération s'est inventée et que le mutualisme a trouvé sa raison d'être et que le paritarisme a ouvert des voies. Logiquement, pour les structures qui s'en réclament, la période que l'on traverse et qui va durer un bon bout de temps devrait donc être une opportunité exceptionnelle de faire valoir leur différence, concrètement.

Certains opérateurs ne saisiront sans doute pas cette opportunité en pensant pouvoir perdurer par une soumission aux nouvelles règles, y compris en prenant le risque d'y perdre leur « âme ». D'autres, les plus nombreux ont compris que l'économie sociale et solidaire pouvait, devait être porteur d'innovation et pas seulement un moyen de réparations en période de crise. C'est bien là que nous sommes attendus. C'est là aussi que les ambiguïtés devraient tomber, comme peut-être les masques ... ■





DEUXIÈME SESSION

Quels projets, quelles alternatives à long terme ?

a) La solidarité : réponse aux défis d'une globalisation en crise

Pierre Defraigne

directeur exécutif de la Fondation Madariaga – Collège d'Europe



Depuis trente ans, en Europe, nous avons vu sur la durée la croissance diminuer, et pour la décennie à venir, nous serons vraisemblablement autour de 1-1,5%, soit une croissance très basse. Par ailleurs, nous avons vu monter les inégalités. Et enfin s'est ajouté à cela la préoccupation écologique.

Je serais tenté de commencer mon exposé en disant que nous sommes au confluent de trois crises :

- La crise du capitalisme occidental, avec le basculement du centre de gravité du capitalisme de marché vers l'Asie mais avec des conséquences dans d'autres continents.
- Une crise écologique : c'est le fait que l'économie grandissant par l'effet de la convergence entre Nord et Sud et entre Est et Ouest prélève trop sur l'écosphère et qu'à un moment, on sent que la rupture est là, on la vit. Ce n'est pas pour demain, nous sommes dedans !

- Et troisièmement, il y a une crise de l'Europe, qui n'a plus de projet, qui ne sait plus où elle va, qui gère l'acquis à vue, essayant par tous les moyens, et jusqu'ici avec un certain succès, à sauver l'essentiel y compris les caractéristiques négatives du système européen. Bien évidemment je n'impute pas à l'Europe la responsabilité de la baisse de la croissance et de la montée des inégalités, mais elle a joué un facteur important.

1. La crise du capitalisme occidental

Le capital occidental est à l'origine de la globalisation, à travers la révolution technologique, à travers la libéralisation, à travers ces firmes globales qui distribuent leur chaîne de valeur ajoutée selon les avantages comparatifs des différents pays sur la surface de la Terre. Et au fond, ce processus de globalisation par ce capitalisme de marché s'est révélé fécond. Pourquoi ? Parce qu'il a soutenu la croissance mondiale et que pour la première fois il a provoqué une convergence Nord - Sud, ce que ni nos politiques d'aide, ni nos politiques de préférence commerciale pour les pays en voie de développement n'ont jamais réussi à faire.

En même temps, cette globalisation là a des effets négatifs. Premièrement, il y a un écart croissant entre les pays qui sont parties prenantes au processus et ceux qui sont laissés pour compte. Dans nos pays, comme dans les nouveaux pays -mais chez nous c'est plus sensible- il y a des inégalités croissantes et l'axe de ces inégalités est très simple : c'est la mobilité des facteurs. Les facteurs mobiles sont avantagés par la globalisation, que ce soit le capital (numéro 1) ou le travail très qualifié (numéro 2). En revanche, ce qui souffre, c'est le travail qui est scotché au territoire, qui ne bouge pas, qui est immobile et qui subit tout le poids des délocalisations et de la concurrence par les importations. Mais c'est aussi l'Etat, qui est aussi par définition territorialisé. Et ces systèmes de solidarité sont maintenant exposés à la concurrence de ce capital mobile qui arbitre entre eux les systèmes.

Au fond, on pourrait dire que la globalisation a amplifié les traits fondamentaux du capitalisme de marché :

- **son efficacité**, certainement (encore faut-il nuancer puisque que dorénavant il faut in-



roduire la donne écologique, ce qui est efficient hier ne l'est plus nécessairement aujourd'hui)

- **son instabilité** : c'est un système sujet à des crises qui sont endogènes, inhérentes aux systèmes et qui tiennent généralement à deux sources : c'est la répartition du revenu hors capital du travail d'une part, ce sont les chocs technologiques d'autre part.
- et la troisième chose, les **inégalités** : le système étant par définition inégalitaire, s'il n'est pas contré, il renforce les inégalités dans les dotations de facteurs au départ pour les individus.

Ce système est en crise parce que les Etats-Unis ont poussé beaucoup trop loin le pendule au bénéfice du capital.

La crise américaine est d'abord économique et elle vient de loin : c'est la montée des inégalités, c'est le plafonnement des salaires des travailleurs ordinaires, qui sont obligés de prendre un deuxième emploi et à s'endetter. C'est ensuite avec une minorité qui s'accapare l'essentiel de la croissance – le chiffre de Paul Kugman, prix Nobel d'économie il y a deux ans, est très spectaculaire : il dit que pendant vingt ans, 1% de la population américaine va obtenir la moitié de la croissance du PIB américain pour les plus riches.

Deuxième étape dans la crise américaine, c'est la crise monétaire. C'est un pays qui a fait fonctionner la planche à billets tant et plus, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec un endettement interne et externe fabuleux : l'endettement des ménages, essentiellement les classes moyennes, effet de levier pour les institutions financières, et puis l'endettement avec la question des prêts hypothécaires des subprimes pour les ménages pauvres.

Enfin, c'est une crise financière, parce que l'innovation financière a pris des formes tout à fait non contrôlées, y compris par leurs propres inventeurs, et s'est ajouté à ces innovations incontrôlées qui ont créé des risques systémiques une forte activité spéculative nourrie par la politique monétaire très laxiste de la Fed.

Donc, au total, nous avons dans l'épicentre du capitalisme de marché global, une crise en trois temps – économique, monétaire, financière – qui débouche sur une crise globale mais dont souffrent essentiellement les pays industrialisés, ce qui veut dire que nous avons un transfert de la richesse et du pouvoir vers les économies émergentes. Et j'insiste sur «pouvoir» parce que ces pays ont un autre modèle que le notre, le cas le plus flagrant étant évidemment celui de la Chine. La Chine fait le pari depuis trente ans de marier le capitalisme de marché et un parti communiste qui a l'exclusivité du pouvoir, qui est autoritaire, planificateur et réformateur - ce n'est pas du tout un parti comparable au parti communiste soviétique. Et c'est ce mélange des deux modèles qui fait le miracle chinois avec une énorme énergie de la population chinoise, probablement la plus laborieuse du monde, et du capital très bon marché ; on parle souvent des bas salaires en Chine mais je crois que le très bas coût du capital est un facteur important.

2. La crise écologique

La deuxième crise est donc celle de l'écologie. Du moment qu'il y a convergence, c'est-à-dire que le Nord et le Sud se rejoignent- le Nord croissant de moins en moins vite et le Sud de plus en plus vite -, vous avez la masse de l'économie qui rejoint, et c'est légitime, la masse démographique. Cela se fait très vite, brutalement, et on se demande alors s'il est possible de conjuguer cela avec l'enveloppe limitée des ressources. Oui, bien sûr que c'est possible : on l'a fait depuis deux cents ans et le début de la révolution industrielle, on a élargi l'enveloppe des ressources, pas parce qu'on a augmenté leur disponibilité mais parce qu'on les a mieux utilisées grâce aux technologies. Mais est-ce que cette fois le deus ex machina technologique sera suffisant pour réconcilier cette convergence brutale, massive, avec les capacités de l'écosphère ? Beaucoup de gens disent non, même les plus sérieux. Donc, si l'hypothèse de la technologie qui arrive trop tard est vraie, il va falloir changer nos comportements. Mais les comportements de qui ? Là est la difficulté : certainement ceux des pays avancés. Nous avons des marges de gaspillage énormes et il va falloir les résorber pour faire place aux nouveaux venus. Et bien sûr, les nouveaux venus ne doivent pas copier notre ancien modèle, ils doivent copier le modèle vers lequel nous nous dirigeons, ce qui pour eux n'est pas simple : il



suffit de voir les automobiles en Chine, premier producteur et premier marché d'automobiles du monde, avec la catastrophe annoncée, et ils le savent.

3. La crise de l'Europe

La troisième crise, enfin, c'est celle de l'Europe. L'Europe arrive impréparée à cette crise. L'Europe a quelque part été confrontée à la facilité, elle n'a jamais été confrontée à une dépression et peut-être, qui sait -j'espère que non-, à une déflation. Elle n'a pas les outils pour aborder cela, elle n'a même pas le concept, l'état d'esprit pour aborder ces questions là. C'est donc un outil qui est mal préparé et c'est un état d'esprit qui n'est même pas là. Je crois que cela tient, sans remonter dans l'histoire, au fait que les objectifs politiques de l'Europe n'ont jamais été définis. Vous ne trouvez, dans l'histoire de l'Europe, pas un consensus franco-allemand, par exemple, sur la finalité fédérale de l'Europe. On a certes laissé entendre que si ça allait jusque là, ce serait acceptable, mais on n'a jamais milité comme gouvernement pour ça. De même, le modèle social européen, c'est une tarte à la crème ! Tout le monde fait semblant qu'il existe mais nous savons qu'il en existe plusieurs et qu'on essaye de les mettre en compétition avec une rhétorique qui laisse à penser qu'il y a un consensus là-dessus. Or, il n'y a pas de consensus sur le modèle social européen.

Donc sur ces deux éléments essentiels, l'Europe n'a rien à dire de précis. Or, la crise sollicite sa capacité de décision, surtout depuis les élargissements, qui étaient sans doute nécessaires mais instrumentalisés par ceux qui voulaient freiner le projet de l'Europe, à la fois sur le plan des institutions et sur le plan d'un modèle plus ambitieux. Or, le modèle est au cœur de ce que nous allons devoir faire.

Si vous regardez ce qu'est le fil rouge de l'Europe depuis très longtemps, vous voyez que l'accent a été mis exclusivement sur l'économie de l'offre. On a dit que le rôle de l'Europe est d'améliorer l'efficacité de l'économie européenne par le marché, et non par les politiques communes. C'est pour cela qu'on crée d'abord le marché unique, qui va nous donner à la fois de l'intégration économique et de la croissance. Mais ce marché unique existe jusqu'à un certain point.

Il y a des choses qui fonctionnent formidablement bien dans le marché unique : la libre circulation des capitaux. Cela est tellement parfait que l'Europe est le seul ensemble au monde qui, dans sa constitution, a prévu que la liberté des capitaux ne concernait pas seulement l'intérieur de l'Europe, mais aussi les rapports de l'Europe avec le reste du monde. Cela n'existe nulle part. Même dans la constitution américaine, vous n'avez pas cette disposition aberrante.

Il y a des choses qui ne fonctionnent pas : l'énergie, les services financiers, les services de télécommunication restent des marchés fractionnés. Cela étant, on s'est dit que pour parfaire le marché unique, il fallait créer la monnaie unique. Mais la monnaie unique n'est en rien un projet politique. C'est uniquement qu'on va abaisser les taux de transaction monétaire et éviter la volatilité des taux de change à l'intérieur de l'Europe, mais elle n'implique pas du tout qu'on se dote d'un pouvoir de politique économique à l'échelle de l'eurozone. La preuve en est : il y a une agence indépendante, appelée Banque Centrale Européenne, qui a un mandat extraordinairement réduit pour lutter contre l'inflation. Mais la partie budgétaire, qui est l'autre pendant d'une politique macroéconomique, a été laissée aux Etats. On l'a alors encadré d'une manière assez négative par le pacte de stabilité et de croissance, mais cela n'a pas été au-delà et n'a pas fonctionné du tout.

S'est alors ajoutée la stratégie de Lisbonne : un éditorialiste du Financial Time qui, il y a dix ans, trouvait que ce n'était pas si mal, a récemment appelé cela du « vaudou economics ». L'économie vaudou, donc, n'a donné aucun résultat et c'est normal : il y avait trop d'objectifs et trop peu d'instruments ; et finalement quelle était la fonction objective, sinon objectivement voulue par certains de la stratégie de Lisbonne : corriger ce qui empêchait l'eurozone d'être une zone monétaire optimale, c'est à dire de faciliter la mobilité des facteurs et la flexibilité du travail. Et si vous regardez l'obsession de la stratégie de Lisbonne, c'est toujours le travail comme facteur d'ajustement, et la nouvelle stratégie 2020 ne change rien à cela. D'ailleurs,



une chose surprenante est quand même qu'on n'a jamais fait l'autopsie de la stratégie de Lisbonne. On a constaté que c'était un échec sur tous les indicateurs évoqués et jamais il n'y a eu de débat sur les raisons de cet échec. On a donc refait pareil, ce qui pose un très gros problème en Europe. Il ne faut pas oublier que sur les quinze gouvernements de Lisbonne, il y en avait treize à composante sociale démocrate et même un dans lequel il y avait des communistes et des verts, en plus des sociaux démocrates. Et ils ont tout de même trouvé que Lisbonne, c'était magnifique ! Il a dû se passer quelque chose : ou bien ces hommes se sont dit que tout ça était du vent, et c'est en grande partie vrai, et cela peut être une excuse valable. Ou bien d'autres ont été séduits par l'idéologie la plus nocive que l'Europe ait connue depuis 20 ans, l'idéologie libérale, qui s'est répandue comme une force d'influence extraordinaire en Europe. Et au total, la grande dysfonction de l'Europe, c'est finalement de mettre les Etats en compétition au lieu de les faire travailler ensemble. On les met en concurrence sur le social, sur le fiscal, sur la flexibilité du travail et depuis la crise, sur la politique industrielle. Et que vient de faire Monsieur Joaquin Almunia, le nouveau commissaire à la concurrence ? Il a dit qu'on allait quelque part faire preuve de pragmatisme, de souplesse. Mais cela aboutit en fait à renationaliser les marchés. Par exemple, Madame Merkel, au moment de la faillite de Fortis -qui est une aberration belge- a eu comme réaction de dire que les petits Etats ne devaient pas avoir de grandes banques car ils n'avaient pas les moyens de les sauver. Si c'est cela le marché unique vu de Berlin, nous avons du souci à nous faire pour ce qui est de l'avenir de l'Europe.

Il y a alors différentes choses à faire :

1. **L'Europe doit tout d'abord amener la Chine -sans pour autant la mettre au pilori- à accélérer le transfert de son modèle de croissance des exportations vers la demande intérieure.** Ce que la Chine a commencé à faire, elle doit le faire plus vite ; cela réduira la pression sur le marché et ouvrira des possibilités d'échange intéressantes pour nos industries. A mon sens, c'est une des conditions de la réindustrialisation de l'Europe parce que je suis convaincu que l'économie et la société sont stables quand il y a une classe moyenne ; et la base de la classe moyenne, c'est la manufacture. Je ne dis pas qu'il n'y a pas beaucoup de classe moyenne dans les services, il y en a plus dans les services que dans la manufacture, mais si vous n'avez pas des produits de bonne technologie avec la main d'œuvre pour les produire, vous n'arrivez pas à faire une répartition primaire des revenus correct : les écarts sont d'emblée trop grands et le système de redistribution est trop sollicité. Donc dans une perspective de réindustrialisation, il faut encourager les pays émergents à jouer leur marché intérieur, c'est-à-dire faire ce que les américains ont fait au 19^{ème} siècle. L'Amérique est devenue un géant économique en 1885, et même la première puissance économique du monde bien qu'elle ne fût jamais sortie de ses frontières : elle a fait cela à l'intérieur avec des tarifs très élevés.
2. **La deuxième chose à faire : des politiques communes intégratrices.** Il faut renoncer à l'idée que le marché résout tout et plaider pour des politiques technologiques d'abord. La technologie est la clé de la productivité qui est la seule source de croissance en Europe : du moment qu'on a une démographie plate, c'est la productivité et l'innovation institutionnelle qui font la différence. Il faut ensuite, bien sûr, une politique industrielle. Pour prendre un exemple : dans le domaine de l'énergie, c'est un véritable affront à l'Europe que nos grands Etats négocient leurs accords énergétiques avec leurs partenaires. Quand Monsieur Sarkozy veut mettre une base maritime à Dubaï, le but est clairement d'assurer l'approvisionnement de la France. Quand Schröder fait un accord sur le pipeline avec les russes, c'est pour assurer l'approvisionnement de l'Allemagne. Une Europe qui a une communauté de destin se doit d'avoir une politique énergétique intégrée commune au niveau du marché, au niveau de la régulation et au niveau des négociations avec des pays tiers. Et je défie qui que ce soit de faire une politique de climat sans avoir le contrôle de l'énergie. Il faut une politique de l'infrastructure, verte, c'est capital pour la mobilité en Europe. Et enfin, il faut aussi une politique de défense : l'Europe doit arrêter de faire l'impasse sur la démilitarisation de l'Europe, c'est complètement irresponsable. Il y a un coût énorme à cela car nous sommes finalement dans les mains de notre protecteur, et



ce dernier a moins de moyens et est moins sûr que par le passé. On a parfois même des intérêts divergents, comme on a pu le voir lors de l'affaire de l'Irak.

3. **La troisième chose importante, c'est le climat.** Je voudrais recommander un ouvrage que la plupart d'entre vous ont sûrement lu : *Prospérité sans croissance : La transition vers une économie durable*, de Tim Jackson. Ce livre est vraiment sérieux, impressionnant et va encore plus loin que le rapport Stern. Et dedans, vous voyez bien que les chiffres sont là, que la technologie ne viendra pas à temps et qu'il faudra donc changer nos comportements.

De ce fait, je pense que cela pose la question du partage équitable dans des conditions extrêmement centrales. Plus la croissance diminue, **plus la question du partage devient centrale dans nos sociétés, elle revient au premier plan. C'est le sujet d'aujourd'hui**, et nous avons des marges de partage énormes ! Alors comment y arrive-t-on ?

- **Il faut une harmonisation fiscale**, certainement sur l'impôt sur les sociétés : il était à 35% il y a vingt ans, il est à 25% aujourd'hui et nous allons même vers le 15% car les nouveaux Etats membres jouent là-dessus. C'est leur pression qui amène tout le monde vers le bas et le cas le plus aberrant, c'est l'Estonie qui prétend au 1er janvier rentrer dans la zone euro avec une fiscalité sur les dividendes non distribuées. Comment peut-on accepter cela ! Il faut donc une harmonisation fiscale sur les profits, sur l'épargne financière, il faut l'éradication des paradis fiscaux : tout ceci devrait être une obsession ! Tout le monde devrait dire qu'il n'est pas normal dans un territoire souverain d'avoir des entités qui sont le déni de notre modèle : nous devons y aller fort et les éradiquer ! L'Europe a tout à fait les moyens de le faire.

- **Il faut un budget européen.** C'est une bataille politique énorme pour financer ces politiques technologiques, industrielles et pour avoir une défense européenne.

- **Il faut une réforme financière**, qui est en cours. Je crois qu'il y a un malentendu absolu que Monsieur Jacques de Larosière a contribué à susciter. Monsieur de Larosière est un homme éminemment respectable et compétent, mais il a dit qu'il fallait aller jusqu'où l'on pense que les politiques sont prêts à aller. Sauf qu'il n'est pas politique, mais il a trouvé le point d'équilibre et qu'il ne veut pas aller trop loin. Aujourd'hui, ce monsieur est employé de banque, c'est donc comme si l'on demandait au braconnier de rédiger le code de la chasse : je n'ai rien contre le braconnier qui devient garde de chasse, mais ici ce n'est pas du tout le cas. Qu'est ce que dit cette législation qui est en train d'être examinée par le Conseil et le Parlement ? Elle dit que l'on va stabiliser le système financier. Mais, c'était la bataille d'hier ! Le problème est de ramener la finance dans son lit ! Il y a trop d'emploi, trop de valeur ajoutée dans la finance, pas seulement aux Etats-Unis mais aussi en Europe. Et il faut réallouer toutes ces ressources rares que sont ces jeunes cerveaux brillants qui font des chiffres énormes sur les marchés, il faut les ramener dans des laboratoires et des usines pour susciter la véritable innovation, celle qui génère de la productivité et des emplois ! Je vais vous dire dans les mêmes termes ce que j'ai dit hier soir à Paris devant un groupe de banquiers : il y a trop de ressources qui vont à la banque. Prenons l'image du parti de l'alouette : l'innovation financière, c'est l'alouette, le reste c'est la rente que vous avez créé et que vous partagez avec une partie de vos salariés. Ce n'est pas possible, ce n'est pas de cela dont nous avons besoin, sauf à considérer que nous abandonnons une partie de notre manufacture, comme l'a fait la Grande-Bretagne, ce qui a eu des conséquences graves. Il faut retrouver la maîtrise de notre taux de change. On va taper sur les doigts des chinois parce que le Yuan est trop bon marché, mais l'Europe n'a jamais soulevé la question du dollar et des américains. Or, une des raisons pourquoi le Yuan descend, c'est parce que le dollar descend et il descend parce que les américains veulent rembourser leur dette énorme en monnaie d'usage. Et les chinois ne veulent pas être hors marché, d'autant qu'eux ont des actifs libellés en dollar, dont la valeur risque de tomber s'ils décrochent. L'affaire est donc très compliquée et demande une réforme du système monétaire international. La question est de savoir est-ce que nous serons dedans ou non ?

- Dernière chose, enfin, **il faut réformer l'entreprise** en ayant une vue systémique : on prend trop de valeur ajoutée pour le capital dans l'entreprise, et c'est là que tout se joue. Il faut protéger l'entreprise en lui donnant un statut qui va au-delà de tous ces codes volontaires de



responsabilité sociale, un statut qui fixe de réelles normes : plus de stocks option, sauf dans les petites entreprises innovatrices où là il y a une légitimité, mais plus jamais dans les entreprises du CAC 40 ; plus de retraite chapeau, plus de golden parachutes ! S'il y a des tensions salariales, pourquoi ne pas fixer une norme ? Lors de la reconstruction du Japon, le général Mac Arthur a fixé une norme de tension salariale entre salarié et patron de 1 à 7 – aux Etats-Unis c'était de 1 à 20, aujourd'hui c'est de 1 à 300 voire 400- cette norme a tenu jusqu'au début des années 1970 et cela n'a pas empêché le Japon de faire une percée industrielle formidable. Et toutes les études économiques démontrent qu'il n'y a aucune corrélation entre la rémunération des patrons et la performance des entreprises. Je crois qu'il faut limiter les droits des actionnaires apeurés, que les voix données aux actions doivent être liées à la durée de la détention d'action. Je pense que si nous ne faisons pas cela, que nous ne reconstruisons pas une entreprise mieux équilibrée dans les intérêts des actionnaires et des autres partenaires, c'est le nid de toute cette activité financière parasitaire. S'il n'y a pas ce moyen de faire de prélèvement abusif sur l'entreprise, tout ça va évidemment s'effondrer.

Il y a donc un beau programme à faire pour assurer le partage. Pour moi, c'est l'élément clé dans la décennie qui vient, et cela demande un changement radical au niveau européen. Et bien évidemment, cela se joue avec un noyau et non pas avec une Europe à 27. ■

b) Provisionnement et gouvernance : atouts et handicaps :

José Alberto Pitacas

Montepio Geral



Cette présentation portera sur les acteurs, les familles de la protection sociale complémentaire non lucrative – mutualités, mutuelles, coopératives, institutions paritaires- et sur deux problématiques : le provisionnement et la gouvernance, qui sont liés à la directive Solvabilité II. S'ensuivra une petite analyse sur les atouts, les handicaps et les défis.

1. Les acteurs

Les acteurs de la protection sociale complémentaire sont un ensemble pluriel dans l'Union européenne, mais aussi dans chacun des pays. Pluriels, car ils appartiennent à différentes familles, ont des tailles, des activités diverses (santé, prévoyance etc.), des règles d'adhésion qui varient (obligatoire, facultatif). Ils sont pluriels également dans la forme d'application des normes réglementaires : par exemple au

Portugal, il y a des différences entre les mutuelles, qui sont des coopératives, et mutualités ; il s'agit de deux familles avec des formes différentes mais avec les mêmes buts. Au Portugal encore, nous n'avons pas de normes réglementaires très précises pour les mutualités, il y a seulement des règles de placement et un contrôle a posteriori sur les activités des mutualités. Mais cette diversité est en même temps une unité parce que tous ces acteurs ont les mêmes finalités, les mêmes valeurs et intérêts.

2. Les problématiques : provisionnement et gouvernance

Les deux problématiques suivantes sont celles du provisionnement et de la gouvernance. Le provisionnement est surtout un modèle de calcul des provisions : quel modèle utiliser compte



tenu des données et de la réalité de chaque organisation? La gouvernance, c'est la façon dont sont agencés le pouvoir et les responsabilités dans une organisation.

Pourquoi ces problématiques sont-elles importantes? Nous savons avec la directive Solvabilité II qu'il faut réguler des pratiques considérées comme «moins idéales» (abus de rémunération des dirigeants des entreprises privées). C'est aussi pour des motifs de précaution dans la protection des assurés (faillite des entreprises financières, conflit entre les intérêts de court et long termes).

Il faut donc réguler ces comportements et adopter un comportement naturel (prudence, protection des adhérents, gestion démocratique, etc.) pour nos organisations non lucratives. Il faut réguler le comportement de ces acteurs, les dérives financières et existentielles. Ces acteurs doivent avoir des valeurs et des principes qui mettent l'adhérent au centre du fonctionnement de l'organisation (mission, but, organisation, gouvernance démocratique, etc.).

Ces problématiques sont donc toujours au cœur des projets, des activités et des règles de nos organismes et ne sont donc pas nouvelles pour nos organismes. Elles prennent cependant encore de l'importance avec l'application de la directive Solvabilité II, qui rentrera certainement en vigueur en 2012. Les impacts et conséquences qu'aura cette directive préoccupent les acteurs de la protection sociale complémentaire non lucrative et risquent de les compromettre, directement ou indirectement, tôt ou tard. Solvabilité II doit-elle donc être considérée comme une menace ou une opportunité?

Solvabilité II

Tout d'abord, Solvabilité II est une directive cadre qui définit les principes d'un cadre économique basé sur le risque pour le contrôle de l'assurance et centré sur la solvabilité. Elle sera complétée par des mesures de mise en œuvre détaillées avec des objectifs:

- Exigences de pérennisation du capital sur les risques spécifiques
- Protection des preneurs d'assurance
- Stabilité du système financier (c'est la question centrale)
- Changements du processus de contrôle

La directive s'appuie également sur trois piliers :

- Exigences quantitatives (capital de solvabilité; minimum de capital requis; provisions techniques)
- Gouvernance des risques (organe de gestion, principes de gestion, supervision)
- Discipline de marché (communication)

Exigences quantitatives

Il y a tout d'abord des exigences quantitatives (conséquences financières) : il s'agit principalement de la mobilisation des fonds propres. C'est une question vitale pour les acteurs de la protection sociale complémentaire car elle exige des fonds pour couvrir les risques (fonds de garantie, marges de solvabilité) et surtout les risques à long terme (santé, rentes viagères et autres modalités très exigeantes du capital). S'il n'y a pas d'accès au capital, cela peut amener à une augmentation de la tarification et au recours à la réassurance.

Le calcul des provisions techniques (gestions de risques) est également important : il y a un modèle de calcul standard, très exigeant pour les institutions de protection sociale complémentaire, ou un modèle interne, qui est aussi très exigeant sur les moyens humains et techniques. Une revendication alternative est l'existence d'un modèle de calcul standard pour la protection sociale complémentaire non lucrative. Il faut simplifier cette situation.

Gouvernance des risques

Concernant la gouvernance, il y a des conséquences organisationnelles sur les institutions qui exigent un dispositif permanent de contrôle interne, une mobilisation des moyens techniques et humains, un audit interne.



Communication

La communication, surtout vis-à-vis du public et des autorités de contrôle, est particulièrement importante.

Quelques unes de ces exigences sont déjà remplies par les organismes de protection sociale complémentaire. Ce sera alors une opportunité d'améliorer le fonctionnement et la gestion de ces organismes, mais cela pourrait aussi représenter une menace s'il y a des dispositions rigides qui ne sont pas adaptées aux spécificités de ces acteurs.

Quelles sont les principes de bonne gouvernance ?

- Une Gouvernance efficace, saine et prudente
- Une Gouvernance proportionnée
- Une Gouvernance formalisée : tous les organismes ont des statuts, des règlements internes ; ils peuvent être améliorés.
- Gouvernance sous contrôle interne et externe
- De la transparence vis-à-vis des adhérents et de l'autorité de contrôle
- Des Relations entre l'administration, les dirigeants salariés et les adhérents
- Un renforcement du rôle des administrateurs et de la relation avec des adhérents : aujourd'hui, la plupart des administrateurs de ces organismes sont bénévoles. Il faut peut-être changer cette situation car Solvabilité II exige une plus grande responsabilité des administrateurs. Dans ces règles, les administrateurs sont au centre de la gestion, par leurs responsabilités. Mais il ne faut pas oublier qu'au cœur de ces organisations, ce sont avant tout les adhérents.

L'un des principes de Solvabilité II, c'est la gouvernance proportionnée. Cela implique que les exigences globales (de capital, gouvernance, fonds propres) sont proportionnelles à la nature, l'échelle, la taille et la complexité de l'exposition au risque de l'assureur. L'arrivée de cette directive offre donc la possibilité aux organisations de protection sociale complémentaire non lucrative d'exiger des règles adaptées à leur but, leurs principes, leurs valeurs et d'ainsi transformer cette éventuelle menace en opportunité.

Le concept et le rôle des fonds propres est vital pour une organisation. Les fonds propres ont un sens différent dans un organisme de protection sociale complémentaire non lucrative que dans une assurance de marché. Dans une compagnie d'assurance de marché, il y a deux acteurs : l'assureur avec des intérêts propres (maximiser le profit) et des assurés qui sont des clients. Il y a un contrat marchand, comme une marchandise. Dans les organismes de protection sociale non lucratif, assurés et assureurs sont les mêmes personnes : l'assureur est une personne relative mais l'ensemble des adhérents a une responsabilité individuelle et également collective. Il n'y a pas de contrat commercial, il y a une relation d'affiliation, un contrat d'adhésion.

Il faut des règles prudentielles mais il faut mobiliser les fonds propres d'une manière spécifique car la capacité du rappel des cotisations fonctionne comme une marge de solvabilité a posteriori. Il faut éviter les déséquilibres financiers. La capitalisation des acteurs non lucratifs a pour risque de les transformer en société de capitaux et non en société de personnes : il faut que ces organisations restent des sociétés de personnes avec des capitaux et non des sociétés de capitaux avec des personnes !

Au Portugal, pour la plupart des mutualités, il n'y a pas d'obligation de fonds d'établissement, contrairement à la France. Les fonds propres sont le résultat des excédents accumulés grâce à la gestion. Il y a des règles prudentielles, des comparaisons interactives et passives du bilan, mais il n'y a pas de fonds d'établissement. L'accès aux capitaux est difficile pour la plupart de ces institutions. Si l'on oblige ces organisations à mobiliser des fonds propres de cette manière, les coûts risquent d'augmenter de façon très importante. Les fonds propres sont



donc une question vitale.

Autres principes liés à Solvabilité II

- Passage du calcul des actifs en valeur comptable aux valeurs de marché
- Meilleure estimation des engagements futurs
- Gestion active des risques (complexité, moyens nécessaires)
- Meilleure protection des adhérents
- Sous-traitance des activités (réassurance; gestion déléguée)
- Complexité de la gestion et des valeurs de principes

S'il n'y a pas le principe de la proportionnalité, ce sont des exigences très difficiles pour la plupart des institutions. Celles avec un principe de proportionnalité peuvent adapter ces exigences à leur réalité.

L'action des Autorités de Contrôle est aussi importante et il y a des différences dans les Etats membres en Europe. Par exemple, en France et en Espagne, l'autorité de contrôle est la même pour les assurances et les mutualités. Au Portugal, ce sont deux autorités différentes liées à deux ministères différents. Il y a aussi des différences au niveau des règles. C'est pour cela qu'il faut du contrôle avec néanmoins des normes adaptées à chaque situation.

3. Atouts, handicaps et défis

Quant aux atouts, les handicaps et les défis, il s'agit plus de questions posées que de réelles réponses.

Les principaux atouts des organismes de protection sociale complémentaire non lucratifs sont avant tout leurs valeurs et principes concrets, dans la pratique : ce sont des organisations centrées sur l'humain et qui pratiquent naturellement une gouvernance responsable, démocratique et prudente. Nous devons sans cesse affirmer nos avantages tangibles (soins, relation coût/bénéfice) et intangibles (capital humain). Il y aussi notre contribution pour la prévention de la pauvreté, surtout liés aux aléas de la vie, et pour une croissance durable et inclusive, définie notamment dans la stratégie UE 2020. Le rôle de nos organismes est central pour la redistribution du rendement et la prévention de la pauvreté : nous devons avoir un comportement pleinement inclusif et non exclusif.

Il y a aussi quelques handicaps, concernant le provisionnement et la gouvernance, et en comparaison des sociétés d'assurance de marché. Tout d'abord, nos organismes ont une taille et des moyens plus réduits que les assurances de marché. L'accès aux marchés de capitaux est également plus limité et il y a une absence de cartographie des risques, un manque de diversification dans l'activité (exposition forte aux risques longs). Il n'y a également pas assez de coopération nationale et internationale dans et parmi les familles de la protection sociale complémentaire non lucrative – et nous voyons des organismes qui sont dans une logique de concurrence avec d'autres acteurs de la protection sociale non lucrative au lieu de l'être avec des compagnies d'assurance de marché. Enfin, il y a un manque de visibilité institutionnel et social.

Enfin, quels sont les défis ? Il faut que ces organisations, plurielles mais unies, revendiquent un cadre législatif et réglementaire adapté aux spécificités des acteurs, avec recours du principe de proportionnalité. Nous devons aussi améliorer la communication interne, principalement pour nos adhérents, mais aussi externe pour stimuler l'adhésion de nouveaux adhérents et renforcer la visibilité dans la presse et dans les institutions. Nous devons renforcer la capacité institutionnelle avec des moyens humains, techniques, qui peuvent être développés par les organismes seuls mais aussi via des unions ou d'autres formes de rapprochements: des formes de rapprochements peuvent renforcer chaque organisation grâce au partage de moyens, sans pour autant qu'il soit nécessaire de fusionner. La formation des dirigeants et des salariés, mais aussi de la coopération nationale et internationale (études, réas-

urance, mutualisation des risques, etc.) sont des éléments également très importants et nous devons penser au développement de nouvelles formes de démocratie et de participation.

En conclusion, les organismes de protection sociale complémentaire non lucratifs doivent s'adapter de façon permanente aux nouveaux enjeux qui se présentent et aux enjeux futurs en poursuivant toujours trois principes : efficacité (dans le fonctionnement pour réduire les coûts), efficacité (dans le sens d'accomplir leur mission d'utilité associative et sociale), et surtout cohérence, avec leur mission, leurs projets et leurs valeurs. Comme a pu dire l'un de nos journalistes : «la réforme peut même devenir une opportunité si la gestion technique reste l'application du politique et de l'esprit qui a toujours piloté cette organisation». ■

TROISIÈME SESSION

S'associer pour une protection sociale non lucrative plus visible

Mise en perspective

Simon Loréal

chargé de projet de l'Ipse



Comme l'indique son titre « s'associer pour une protection sociale non lucrative plus visible », cette session a pour objectif de mettre en avant certaines actions concrètes déjà engagées pour rendre plus visible la protection sociale solidaire, notamment via des partenariats, des alliances, qui ont pu faire ressortir la spécificité, les efficacités, les atouts de ses opérateurs.

C'est également l'occasion de présenter un certain nombre d'actions futures qui pourront, nous le souhaitons, émerger à la suite de cette 36^{ème} Rencontre Ipse, afin de rendre la protection sociale complémentaire solidaire plus visible tant par les personnes, auxquelles ces opérateurs s'adressent, que les institutions nationales et européennes ou encore les entreprises publiques et privées. Car c'est via des actions concrètes que nous pourrions montrer l'avantage comparatif de la protection sociale non lucrative en Europe et faire reconnaître, à terme, la mission

d'intérêt général qui nous caractérise.

Cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises dans cette Rencontre, mais il convient de le souligner une nouvelle fois : nous sommes ici aujourd'hui à la suite de la 34^{ème} Rencontre Ipse, il y a un peu plus d'un an à Stockholm. A cette occasion, plusieurs participants et intervenants des familles paritaire, mutualistes, coopérative de la protection sociale solidaire en Europe, avaient émis le souhait de coopérer davantage, de développer des actions communes, afin de matérialiser une alliance entre les familles de la protection sociale complémentaire non lucrative pour que soit reconnu dans le droit européen leur spécificité, leur qualité d'entreprises solidaires et compétitives.



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

XVI^e Rencontre Ipse à Liège

Si l'Ipse a toujours œuvré à favoriser l'alliance entre les différentes familles de la protection sociale tant en France qu'en Europe, nous essayons davantage depuis Stockholm de travailler sur la proposition de nouvelles actions concrètes à entreprendre dans cet objectif.

J'aimerais donc vous présenter les projets que nous vous proposons de mener ensemble.

Je dois tout d'abord commencer par une idée qui a émergé peu après Stockholm : créer une plateforme réunissant les familles de la protection sociale complémentaire non lucrative en Europe.

Cette plateforme doit avoir pour vocation de faire coopérer de manière effective ces différentes familles. Pour un tel projet, la question s'est donc posée quant à l'opportunité de créer une nouvelle structure permettant de rassembler l'ensemble de la protection sociale non lucrative en Europe.

Aujourd'hui, il existe déjà de nombreuses structures liées à l'économie sociale en Europe spécialisées dans un domaine social particulier, une population particulière (plateforme AGE) ou rassemblant des organismes d'une même famille de la protection sociale complémentaire (comme l'AIM ou l'AEIP).

Nous ne sommes pas dupes : nous connaissons la difficulté de faire travailler ensemble des organismes fussent-ils même de la même « famille », nous l'expérimentons au quotidien à l'Ipse, et ceux qui travaillent dans les structures citées précédemment savent de quoi je parle. Malgré l'aspiration de nombreux acteurs à défendre avec d'autres, et cela malgré leurs différences, des valeurs et leurs activités communes, une plateforme permettant à la protection sociale complémentaire solidaire européenne de coopérer et de se présenter unie ne peut voir le jour que si la majorité des acteurs sont prêts à s'y engager. Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est justement pour insister sur l'importance de pousser cette coopération entre nos familles car nous avons des revendications à faire entendre.

Toutefois, l'objectif d'un rassemblement aussi large, d'une coopération permanente au sein d'une plateforme n'est certainement pas réalisable dans l'immédiat. C'est un projet ambitieux qui ne peut être que le fruit d'un travail de long terme. Un travail qui demande patience, persévérance et volonté. Pour y arriver à terme, nous sommes néanmoins convaincus que plusieurs actions ponctuelles peuvent déjà permettre de rapprocher progressivement ces différents acteurs en Europe et de rendre nos pratiques plus perceptibles.

L'objectif actuel n'est donc pas de créer une énième structure chapeau, mais plutôt de réunir les familles de la protection sociale complémentaire solidaire, leurs représentations européennes, nationales, leurs opérateurs, autour de projets communs, concrets, ponctuels, de communication par exemple. Il ne s'agit pas tant de parler d'une même voix, mais d'accorder nos voix le temps d'une action. Au fil des actions, nous ne chercheront pas à défendre un statut, d'ailleurs nous en avons de très disparates, mais plutôt des pratiques, que nous croyons bonnes, et servant, au-delà de nos structures, de nos modèles, l'intérêt général. Car nos formes diffèrent peut-être, mais nos fonds se ressemblent tant.

Depuis plus de 20ans, l'Ipse œuvre pour faire coopérer ensemble toutes les familles de la protection sociale complémentaire et solidaire. Par son assise associative forte et son réseau important, l'Ipse est déjà une plateforme en soit. Elle rassemble des acteurs des différentes familles, au niveau français surtout, mais dispose également de nombreux partenaires européens dans la plupart des Etats membres avec qui elle collabore au quotidien, à raison d'expertise et de convivialité.

Notre association souhaite résolument porter des initiatives permettant de favoriser la coopération de la protection sociale complémentaire solidaire. J'aimerais donc vous faire part de certaines de ces actions que nous pourrions entreprendre ensemble dans les mois à venir :

Tout d'abord, première action, l'Ipse s'engage à œuvrer pour la rédaction d'une charte européenne de la protection sociale et solidaire. Cette initiative a émergé lors de la 35^{ème} Rencontre Ipse qui s'est déroulée à Séville les 5 et 6 juillet derniers et fut proposée par Jérôme Vignon, ancien directeur à la Commission européenne chargé de la protection sociale et



de l'intégration. Cette charte pourrait être conçue non pas comme une proclamation de valeurs, mais comme un cahier des charges concis de nos actions, un ensemble d'engagements pouvant justifier une reconnaissance de notre mission d'intérêt général. Celle-ci répondrait à trois aspects de solidarité : responsabilité, citoyenneté, justice.

Le projet d'écriture d'une telle charte devrait s'engager rapidement dans les semaines à venir: le 10 novembre prochain, l'Iipse organise une réunion exceptionnelle de sa Commission Europe afin de mettre en place un groupe de travail, fixer des échéances et définir une véritable organisation. L'objectif est que naisse une charte concise et précise de nos activités dans un délai rapide, pour fin 2011 nous l'espérons. Les acteurs de la protection sociale complémentaire non lucrative pourront être appelés à contribution, ainsi que des experts sur la question, tels que ceux présents au Conseil d'orientation de l'Iipse. Et à l'heure des regroupements et de la directive Solvabilité 2, c'est aujourd'hui qu'il faut se faire entendre avant qu'il ne soit trop tard.

Une fois cette charte européenne rédigée, nous souhaitons qu'elle soit à la base d'une action large de sensibilisation des institutions européennes. Elle pourra ainsi être communiquée aux différents partis et groupes présents au Parlement européen, aux différents députés, et plus particulièrement aux membres de l'intergroupe « Economie sociale », susceptibles d'être sensibles à nos revendications. Cette charte peut donc permettre de faire connaître clairement nos missions, nos engagements, nos besoins.

Outre le Parlement, nous pourrions également tenter de sensibiliser le Comité économique et social européen à ces problématiques : la nouvelle présidence du groupe III pourra certainement être sensible à nos actions.

Je pense donc que cette charte européenne peut être un projet concret et réalisable à court terme et un pas supplémentaire important pour faire entendre la mission d'intérêt général des organismes de protection sociale complémentaire solidaire en Europe.

Autre action : l'Iipse envisage de s'investir prochainement dans l'organisation d'un forum européen pour favoriser des partenariats en matière de couverture transfrontalière et d'échange de bonnes pratiques. Un tel événement pourrait voir le jour à l'horizon 2012, à Paris ou à Bruxelles, et serait une opportunité pour les opérateurs d'afficher leurs bonnes pratiques via des stands, de communiquer entre eux, d'échanger. La presse et les entreprises y seraient conviées également. Ce projet demande une importante préparation, mais il nous tient particulièrement à cœur.

A plus long terme, d'autres actions peuvent être entreprises, comme s'investir dans une étude sur le poids de la protection sociale complémentaire non lucrative en Europe, en regroupant les différentes études qui ont été faites par les organismes (AIM, AEIP, AMICE) et en les complétant pour publier une étude globale consolidée sur la protection sociale complémentaire non lucrative en Europe. Des sondages pourraient également être organisés ou rassemblés afin de mieux connaître comment les personnes perçoivent la protection sociale complémentaire solidaire et quelles attentes elles peuvent avoir. Tisser des liens entre nous, partager les savoirs et pratiques existants est un pas essentiel à notre entreprise.

Je m'arrêterais là sur nos propositions, nos ébauches de projets, qui peuvent contribuer à améliorer la reconnaissance de la protection sociale complémentaire solidaire à différents niveaux. Il y en a certainement bien d'autres. Mais aujourd'hui, il convient avant tout de les prioriser, de procéder par étape, et d'intégrer l'ensemble dans un processus de long terme.

Je souhaite sincèrement que cette Rencontre puisse donner une impulsion pour amener à plus de coopération entre nous. Et pour commencer, dans les prochaines semaines, j'invite le plus grand nombre d'entre vous à coopérer autour du projet de l'Iipse pour que la charte européenne de la protection sociale complémentaire solidaire voie le jour. ■



a) La solidarité : réponse aux défis d'une globalisation en crise

Thierry Weishaupt,

délégué général du Réseau Education et Solidarité



Pour commencer, je dirais qu'il faut parler du Réseau Education et Solidarité à deux points de vue : d'une part cela peut être un témoignage qui peut vous aider à réfléchir à des manières d'ouvrir des frontières, de travailler avec des partenaires pour promouvoir la protection sociale ; d'autre part, c'est aussi, soyons clair, un appel à la coopération.

Tout d'abord, qu'est-ce que le Réseau Education et Solidarité ? Il faut rapidement en faire un tour en se disant la chose suivante : l'objectif et l'idée de départ sont de se dire qu'il y a une population homogène, qui est bien répartie géographiquement, présente partout dans le monde. D'autre part ce sont des acteurs du développement de systèmes de protection sociale solidaires. Enfin, ces acteurs jouent un rôle fondamental dans la transmission des savoirs et des valeurs en matière de prévention des risques de santé, mais

aussi beaucoup plus largement. Je parle donc ici des professionnels de l'éducation.

Or lorsque l'on traite de la protection sociale et des professionnels de l'éducation, on retrouve assez naturellement trois acteurs : tout d'abord l'Internationale de l'Education (IE) : ce sont environ 30 millions de professionnels de l'éducation dans 173 pays. Le deuxième acteur qui a décidé de s'engager, c'est l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), avec ses 41 fédérations dans 36 pays, ses 230 millions de citoyens couverts pour leur santé et leur protection sociale. Enfin le troisième acteur : la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), mutuelle française couvrant plus de 3 millions de professionnels de l'éducation pour leur santé et leur protection sociale, mais aussi lieu de mobilisation et militantisme pour les professionnels de l'éducation.

J'aimerais aussi souligner que dans le cadre de l'initiative internationale du Socle de Protection Sociale nous travaillons de manière extrêmement étroite avec le Bureau International du Travail (BIT), et à travers le BIT, avec le système des Nations Unies. La coopération avec le BIT est quelque chose de central dans le développement de ce que nous menons à travers le Réseau. C'est là aussi que nous pouvons voir que nous ne restons pas en milieu fermé et je crois que c'est essentiel d'associer le plus largement possible ceux qui peuvent nous aider. Le Réseau participe également aux travaux de l'Alliance internationale pour l'extension de la protection sociale.

Nos valeurs, vous les connaissez bien : la solidarité, la non lucrativité, la démocratie (et la participation des personnes). Je pense que nous tous dans cette salle nous nous y retrouvons.

Les acteurs du Réseau partagent une vision. Quand le réseau a été créé, la première chose a été de dire que cela visait la protection sociale des enseignants. Et puis nous nous sommes dit que finalement, notre vision c'est : « une population mondiale bénéficiant d'un accès universel à une protection sociale de qualité et solidaire ». L'enjeu du réseau n'est donc pas limité aux professionnels de l'éducation et pour eux, mais de faire en sorte que cette population là qui a du poids et qui a la possibilité de se mobiliser se mobilise pour tout le monde.

Le triple constat que l'on fait est que **premièrement, près de 80% de la population mondiale ne bénéficie pas de protection sociale raisonnable** ou minimale, alors que l'on observe aujourd'hui une croissance rapide de la demande en matière de santé et de protection sociale. Ensuite, les dispositifs mis en place par les Etats ne parviennent pas suffisamment à prendre en charge les besoins en santé ou en protection sociale, à être efficaces dans leur



action et à éduquer et former pour responsabiliser les acteurs. Enfin, **les systèmes assurantiels qui s'implantent un peu partout, notamment en Chine, ne sont pas une solution durable pour un certain nombre de populations.**

A partir de ce triple constat, nos solutions sont de deux types. Il s'agit tout d'abord de travailler sur des systèmes de protection sociale basés sur la solidarité, la non lucrativité et la démocratie. Et puis, - et cela est vraiment essentiel - au départ nous nous sommes dit que nous allions aider à créer des mutuelles. Or nous nous sommes finalement rendus compte qu'il y avait un rôle peut-être encore plus important qui était de se dire, au fond, mobilisons l'ensemble du personnel d'éducation, que ce soit dans le primaire, dans le secondaire, dans les universités, afin que l'on puisse aider à l'accompagnement d'extension de la protection sociale dans le monde. Il y a donc un enjeu majeur qui a été mis sur le tapis et qui, je crois, nécessite une vraie mobilisation. Le BIT est très accroché là-dessus car ils se rendent compte dans un certain nombre de pays que lorsqu'il n'y a pas d'éducation, il n'y a pas de diffusion suffisante de la protection sociale car les gens ne sont pas au courant. L'éducation est donc une composante essentielle des stratégies d'extension de la protection sociale.

Pour cela, nous avons donc cinq axes de travail :

- **Développer et promouvoir des systèmes de protection sociale solidaires** pour les professionnels de l'éducation eux-mêmes ou pour des populations plus larges. Dans certains pays, on ne sait pas ce qu'est une mutuelle donc nous nous sommes dit que nous prendrions un terme plus large. Et comme il l'a déjà été dit ce matin, l'important dans ce message n'est pas le statut, mais la notion de protection sociale solidaire. Ensuite, en fonction des pays, des situations, de l'histoire, les statuts peuvent être un peu différents.
- **Le deuxième élément est évidemment éduquer et former.** Par former, il faut comprendre le travail de la formation des dirigeants de ces organisations de protection sociale solidaire. Des choses sont partageables : un de nos gros projets est de mettre en place des diplômes, avec reconnaissance universitaire, au niveau international sur les notions de
- «dirigeance», de gouvernance des systèmes de protection sociale. Nous travaillons beaucoup dessus avec les sud-américains, très dynamiques sur cette affaire, mais aussi avec des roumains et tous ceux qui pourraient être intéressés, y compris dans cette salle. La deuxième chose, c'est éduquer. Cela concerne plus les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. C'est faire en sorte que l'on puisse apporter toute la capacité d'éducation du monde enseignant au service de tous ceux qui ont besoin de savoir ce qu'est une protection sociale solidaire.
- **Le troisième axe de travail, consiste à développer des solidarités concrètes.** Cela a été voté lors de la dernière assemblée générale de la MGEN, mais également dans un syndicat canadien, un australien et un suédois, qui ont annoncé qu'ils s'engageaient, s'ils avaient quelqu'un en face ayant besoin d'une aide pour mettre en place un système de protection sociale solidaire, à les aider, y compris financièrement. Cela ne doit pas se faire sous n'importe quelle condition non plus, nous travaillons sur un cahier des charges très précis. Nous ne voulons pas de gens qui demandent uniquement de l'argent, mais des personnes qui se disent : je dépose un euro tous les mois dans une caisse et je veux que cet argent aille directement pour la protection sociale, pour la santé ou pour la retraite d'une personne dans un autre pays, sans aucune perte de charge.
- **Quatrièmement, échanger des bonnes pratiques et partager des outils et des expériences.** Sur ce point, nous rejoignons tout à fait ce que l'Iperse veut faire et nous sommes partisans de ce genre de démarches.
- **Enfin, plaider et communiquer en faveur des solutions de protection sociale solidaire,** et c'est bien pour cela que nous sommes ici aujourd'hui.

Lorsque nous avons commencé le Réseau, nous étions sur la création de mutuelles et faire un peu de prévention. Mais nous nous sommes rendus compte, notamment grâce aux sud-américains, que l'éducation à la protection sociale était centrale. Un exemple très simple est ce qui a été fait en Uruguay : ce n'est pas seulement sur l'éducation à la protection sociale qu'ils ont fait cela mais ils ont donné à chaque enfant un ordinateur, l'accès à internet pour l'enfant et sa famille et sur l'ordinateur ont été également installés un certain nombre d'outils



qui permettent à l'enfant de sensibiliser sa famille à un certain nombre de sujets, dont la protection sociale. Le travail qui a été fait dans ce sens a été remarquable, mais évidemment - et c'est aussi pour cela que l'on pense à la mobilisation des enseignants - la personne qui a travaillé sur ces sujets là et qui est aujourd'hui le patron de la sécurité sociale d'Uruguay, est un militant syndicaliste enseignant. On voit donc bien qu'il y a un lien puisqu'il y a cette sensibilité, cette fibre. C'est donc un enjeu majeur, à la fois en terme de mise en place de politiques de protection sociale, mais aussi pour rappeler aux gens ce qu'ils ont. En Europe, c'est tout aussi important dans des pays de rappeler pourquoi je mutualise, pourquoi je paye peut-être un peu plus cher, bref, d'expliquer pourquoi nous faisons tout cela.

L'objectif du dispositif que nous sommes en train de mettre en place est donc le suivant :

✓ **Tout d'abord, mettre une base d'informations à la disposition des acteurs.** Nous sommes en train de travailler sur un document de plaidoyer, évidemment à chaque fois adapté, qui permet à des gens de se dire : si je suis un syndicat d'enseignants dans un pays et que je veux mobiliser mon ministère de l'Education, il faut que je dispose d'arguments à mettre en face. Il faut donc un document à ce sujet.

✓ **La deuxième chose, c'est un argumentaire de référence sur ce que c'est que la protection sociale** mais aussi ce qui fait que la protection sociale est quelque chose qui apporte à un pays. Il y a tout d'abord un aspect juridique, un certain nombre de textes internationaux qui reconnaissent la notion de protection sociale et qui en font un droit humain. Il y a également un aspect économique, ce qu'apporte en termes économiques la protection sociale. De tout cela peut ressortir un argumentaire de base, évidemment à améliorer, mais qui sera à la disposition.

✓ **Enfin troisième élément de cette base d'informations : un recensement des campagnes et outils existants.** Sur notre site, cela est encore modeste. Nous venons de commencer, mais nous avons un premier recensement de ce qui s'est fait dans le monde, dans le domaine de l'éducation à la protection sociale et à la santé. Il s'agit, pour le moment, d'un simple fichier qui liste des choses. Un exemple très simple : nous avons listé ce qu'a fait l'Union Nationale des Mutualités Socialistes (Belgique) qui a fait un jeu sur la Sécurité sociale. C'est un outil qui peut intéresser quelqu'un dans un autre pays, il suffit donc de l'adapter et de se mettre en contact avec l'association qui s'occupe de cela pour voir comment faire. Notre idée est donc de mutualiser, mettre à la disposition et faire en sorte que les outils soient disponibles. Mais cela ne suffit pas, car il faut ensuite mettre en œuvre quelque chose.

Début novembre 2010, nous aurons un Conseil d'administration où des gens viendront pour constituer un réseau d'experts autour du BIT, de l'IE, du Réseau Education et Solidarité, mais aussi d'autres acteurs comme le Centre d'Etude international de la Sécurité sociale en Amérique du Sud, pour avoir un pôle de gens capables d'aider quelqu'un qui veut lancer une initiative, parce qu'il y a du travail, la construction d'une campagne, l'adaptation à un contexte local etc. Donc nous sommes en train de travailler aussi autour de ces aspects là.

Il y aura un lancement d'opérations pilotes à partir du printemps 2011. Nous avons déjà l'idée de quelques pays dans lesquels nous pourrions travailler. C'est évidemment avec des syndicats d'enseignants, mais aussi d'autres acteurs du monde de l'éducation et de la protection sociale solidaire. Et évidemment, nous avons le souhait d'avoir au moins une des expériences pilotes en Europe dès 2011, donc cela nous intéresse d'avoir des partenaires avec qui travailler.

Enfin, une dernière chose, un des objectifs que nous visons est de mobiliser tout l'internationale de l'éducation et l'ensemble des syndicats au niveau mondial, même si cela est ambitieux, pour faire passer une résolution au niveau mondial sur l'éducation à la protection sociale. Nous avons du travail, nous ne sommes pas encore tout à fait dans le concret sur ce sujet mais nous avons l'ambition de réussir et de vous faire avancer, vous aussi, avec nous, sur la promotion de la protection sociale avec le monde enseignant. ■

b) Le partenariat transfrontalier : une approche nécessaire

Gabriel Szeffel

président de la LMDE



Réflexions à partir du partenariat LMDE - MSB

Le partenariat entre la mutualité des Etudiants (LMDE) et la Mutualité socialiste belge (MSB) a maintenant quelques années, puisqu'il date de 2006. Il est fondé avant tout sur certaines valeurs que nous partageons. Au-delà des valeurs, nous avons des objectifs concrets de réalisation, des actions de terrain.

1. Des valeurs communes

Nous avons des valeurs, tant du côté de la Mutualité socialiste belge que de la Mutuelle des étudiants. Il n'est pas possible de faire un partenariat avec n'importe qui, et même s'il ne faut pas s'attendre à ce qu'on soit d'accord sur l'entièreté des sujets, il faut quand même qu'il y ait un minimum de corpus commun.

C'est ce qui fonde malgré tout un peu le partenariat que nous avons :

- **Une conception sociale de la construction européenne.** Nous avons tout d'abord une vision européenne puisque si l'on va dans des partenariats hors de nos frontières, c'est pour construire une Europe, une Europe sociale qui participe à l'amélioration des conditions sociales et sanitaires des citoyens. Cela va dans un objectif de réduction des inégalités, d'harmonisation par le haut des droits sociaux, dans le but de la construction d'un véritable pacte social européen.
- **Des protections sociales de haut niveau et un système de santé de qualité.** Une vision d'un système de protection social de haut niveau, un haut niveau de prise en charge, le droit et l'accès à la santé pour tous et un système de santé qui donne toute la place à la politique de prévention, qui est l'une des grosses activités de ce partenariat.
- **La promotion du modèle d'économie sociale,** la non lucrativité, une démocratie interne effective et une activité d'intérêt général dans une démarche de solidarité.
- **L'égalité des droits,** que j'ai mis un peu en exergue. Cela fait aussi parti des actions concrètes que nous réalisons. Une notion de lutte contre les discriminations, principalement dans l'accès aux soins. La question de la violence contre les femmes, l'accès à l'IVG pour les jeunes, la contraception sont des questions évidemment importantes.

2. Des objectifs clairement identifiés

Nous avons des valeurs certes, mais également des objectifs concrets, puisqu'un partenariat doit se décliner aussi concrètement. Il y a deux objectifs à l'heure actuelle : la mobilité des étudiants, puisque la MSB couvre des étudiants et la Mutuelle des étudiants également, par essence, et construire une démarche de prévention commune en rapprochant un certain nombre de moyens.

- **Faciliter la mobilité des étudiants effectuée au cours de leurs études.** Il y a une mobilité montante en Europe, particulièrement dans les échanges entre la France et la Belgique. La mobilité des étudiants est confrontée à des questions d'ordre administratif. Ce n'est notamment pas forcément évident de se déplacer d'un pays à l'autre et les étudiants sont aussi confrontés à des questions liées à la poursuite de la couverture santé. L'objectif est bien qu'il n'y ait pas de rupture dans cette couverture santé. L'information est aussi importante car les systèmes de santé sont différents d'un pays à l'autre. Il faut une information précise sur leur fonctionnement en France et en Belgique pour que l'étudiant puisse s'y retrouver du mieux qu'il le peut.



- **La construction d'une démarche commune de prévention et d'éducation à la santé des jeunes.** Ce qui nous a rapprochés, c'est le fait qu'on fait de la prévention d'une certaine manière, selon trois principes : une prévention par les pairs, un discours non moralisateur et évidemment responsabilisant et enfin, une intervention en prévention qui se veut ludique, non par principe mais tout simplement pour que le message de prévention de santé puisse mieux passer lorsqu'on s'adresse aux jeunes.

3. Des actions de terrain

- **La réalisation d'un guide commun et transfrontalier** qui vient expliquer les différences dans la prise en charge des soins médicaux dans chacun des pays. Nous nous sommes rendus compte que chez les jeunes et les étudiants, les systèmes de santé, la prise en charge, le régime obligatoire, complémentaire étaient de sujets complexes. Nous avons besoin de les informer pleinement sur ces éléments, que ce soit en Belgique ou en France. Un petit guide d'information qui permet aux étudiants de se retrouver dans les deux systèmes.
- **La mise en œuvre d'une politique de prévention commune et transfrontalière.** Cela ne paraît pas grand-chose, mais représente beaucoup de travail : c'est tout d'abord mettre en commun des expériences, des expertises respectives. Cela ne va pas de soi. Ce sont des années de pratiques qu'il faut mettre en commun. Il s'agit de partager des outils de prévention et d'en développer, d'en construire des communs (Capote géante, Kamasutra...) : c'est là aussi une démarche de prévention avec des outils ludiques. Il ne faut pas sous-estimer le fait que ce type de coopération implique de partager un certain nombre de choses que l'on n'est pas forcément prêt à partager avec d'autres. Cela va finalement se traduire très concrètement par des actions communes dans les deux pays : à L'Unifestival, par exemple, sur l'Université de Liège, qui reçoit 10000 étudiants pendant toute la nuit, et puis la Fête de l'Humanité pour les Français, où nous avons un gros stand que nous partageons et via lequel nous déployons notre politique de prévention. Et il y a bien évidemment d'autres actions qui ont été faites ou qui sont prévues.
- **La promotion du partenariat auprès des institutions.** Il faut développer une communication réciproque auprès des établissements d'enseignement supérieur français et belges, de façon à informer sur la collaboration entre deux mutuelles pour l'accompagnement des étudiants.
- **Des rendez-vous communs avec certaines institutions.** Là aussi c'est une démarche importante : nous avons rencontré la Commission européenne et nous travaillons côté français avec l'Agence Régionale de Santé Nord Pas de Calais pour leur expliquer ce que nous réalisons de concert.
- **Un site internet,** qui verra le jour dans les semaines qui viennent et qui rassemble un peu tous les éléments du partenariat tant à destination des étudiants, qui peuvent retrouver toutes les informations que l'on trouve déjà sur des supports papiers, mais aussi à destination des institutions.

4. Quelques perspectives sur le partenariat commun mais plus largement

Nous devons inscrire le partenariat dans la durée, pour faire « jurisprudence », afin que d'autres puissent faire la même chose sur d'autres thématiques ou actions. Un tel partenariat pour fonctionner et progresser demande déjà une organisation particulière : il faut se voir, faire des réunions de travail régulières. Chaque organisme a son calendrier, son agenda très serré donc il ne faut pas sous-estimer cette dimension qui est importante.

Il faut une intégration renforcée du partenariat dans nos organismes respectifs (verticalement et horizontalement) : nous nous sommes un peu rendus compte que la tête de pont dans les deux structures qui gère le partenariat et qui le déploie devait redescendre, tant d'un point de vue horizontal que vertical. Il faut également avoir le réflexe de l'échange systématique d'expériences, d'expertises et d'innovations.

Le partenariat est également grandement fondé sur l'utilité effective qu'en tirent les étu-



dians belges et français. S'il n'y a pas un ressenti positif et que nos initiatives ne sont pas validées par le public auquel on s'adresse, cela ne marchera pas. Or, nous nous rendons compte que cela marche : la semaine dernière encore, nos actions communes de prévention ont fonctionné, des étudiants français à l'Université de Liège venaient se renseigner un peu pour savoir comment cela se passe pour la sécurité sociale lorsqu'ils rentreront en France : il y a donc une réalité concrète. Enfin, nous devons développer de nouveaux outils communs dans une démarche de mutualisation qui est fondatrice du partenariat.

Une perspective plus large : étendre ce partenariat à d'autres organismes en Europe. Quand nous avons rencontré la Commission européenne, nous avons notamment demandé quelques subventions. On nous a alors rétorqués qu'il fallait un troisième pays, acteur, pour bénéficier des éléments de reconnaissance européenne et de financement. Ce n'est pas seulement pour cela que nous recherchons d'autres acteurs, mais c'est pour nous rassembler sur la base d'un corpus de valeurs et d'objectifs partagés et sur la base d'une doctrine de prévention commune en direction des jeunes, avec l'idée d'un manifeste qui pourrait voir le jour et rassembler d'autres acteurs.

Pour conclure, ce partenariat LMDE – MSB repose sur une condition fondamentale : une relation de confiance réciproque qui doit s'installer. La LMDE a en effet d'autres partenaires avec qui cela se passe moins bien qu'avec nos amis belges. Une conviction également : ce partenariat est utile aux étudiants et permet à nos deux organismes de se renforcer mutuellement, et dans la démarche que l'Iperse essaye de construire, il s'agit bien d'un renforcement des structures de l'économie sociale en Europe. ■

c) Dialogue et alliances renforceront le sens moral

Frido Kraanen

directeur Cooperative, Fonds de pension néerlandais PGGM



Le sens moral : comment maintenir la conscience d'une entreprise à faire le «bien» ?

Au début de la première session, il y a eu une intervention que j'ai trouvée intéressante et qui se demandait si parler de protection sociale « non lucrative » n'était pas quelque chose de négatif, défensif. Je crois que j'approuve cela. Quand vous dites «je suis contre quelque chose», dites plutôt pour quoi vous êtes. A quoi aspirez-vous ? Quel est votre but ? Etre lucratif, pour le profit, est une mentalité ou une condition, mais ce n'est pas un objectif central. C'est intéressant parce que dans notre entreprise, nous parlons de ce qu'on appelle le sens moral (moral



compass). De quelle manière allez-vous assurer votre activité et comment maintenir le bon sens moral ? Nous sommes une coopérative donc nous le disons à nos membres, nous le faisons pour les 550 000 personnes travaillant dans la santé et les services sociaux aux Pays-Bas.

Le sens moral est un concept dynamique. Je ne parle pas comme beaucoup d'entre vous de solidarité, mais la solidarité est également un concept dynamique. Cela reflète les valeurs et les convictions de la société. La solidarité est pour moi comme le mariage, il faut toujours faire jouer la connexion entre payeurs et receveurs.

Revenons sur le sens moral. La tendance pour les entreprises est souvent celle-ci : le sens est de voir le but. Milton Friedman, un grand économiste aux Etats-Unis a dit : «La seule et unique responsabilité sociale d'une entreprise est d'augmenter ses profits». C'était le point de vue dans les années 1970, mais ce n'est pas vrai. Que peut-on alors mettre à la place de ce but de faire du profit ?

La réponse coopérative, ce n'est pas que des valeurs d'argent, de laisser faire la main invisible. Il faut avoir les clés d'un futur durable et combiner l'entreprise et les objectifs sociétaux. Il ne faut pas pour autant tourner le dos au marché en se disant qu'il est mauvais, car dans ce cas, nous faisons exactement la même chose que Milton Friedman qui tournait le dos aux objectifs sociétaux : il faut donc combiner les deux. Alors que peut-on apprendre du marché ? La valeur de l'argent ou bien l'orientation du client. Mais de l'autre côté, quand on dit «les clients peuvent voter avec leurs pieds en allant voir ailleurs», les coopératives disent aussi «les gens ont aussi une voix et nous vous donnons la vôtre», et c'est de notre devoir d'écouter les gens. Il faut laisser de côté le but de l'argent, et particulièrement lorsqu'on travaille dans la santé qui est un domaine pas très bien payé.

Dans une coopérative, le court-terme est aussi moins important que le durable. Et l'un des problèmes de la crise financière, c'est que tout était jusque là soumis aux dividendes de court terme.

Peu après que Michel Barnier soit arrivé à son poste de Commissaire, il a écrit une lettre à J. M. Barroso dont voici un extrait : «Je pense qu'il est important de s'intéresser à un Social Business Act' qui aiderait l'entreprise à, tout en faisant du profit et en opérant sur des marchés compétitifs, prendre pleinement les responsabilités de la citoyenneté et poursuivre des activités de manière à créer et recréer un lien social». Je pense que c'est important : il est de la responsabilité de chaque entreprise de prendre en compte le social et la citoyenneté.

Mais dans un autre contexte, il y a les réalités économiques mais aussi les réalités politiques.

Et ce que l'on remarque, c'est que le domaine public va diminuer à cause de la crise financière : la santé, les pensions, les services sociaux. Doit-on alors transférer une protection sociale collective obligatoire publique vers une protection sociale obligatoire individuelle de marché ? Il y a une alternative à cela : le complémentaire collectif est une alternative à l'obligatoire collectif et s'avère bien meilleur que l'individuel. Car quoi qu'il se passe, joindre ses forces revient toujours à moins cher, on peut supporter les risques ensemble et, en définitive, il s'agit également de solidarité mais simplement une solidarité au niveau du privé. Il y a un besoin croissant d'entreprises qui se développent dans ce sens.

Quelques mots à propos de PPGM : nous sommes une coopérative avec un peu plus de 500.000 membres, les partenaires sociaux sont présents dans le Conseil de la coopérative, nous sommes donc également paritaires. Nous sommes originaires de 19 régimes de pensions dans le secteur des soins de santé et des services sociaux. Nos clients sont les fonds de pensions et nous avons 2 à 3 millions de participants et approximativement 100 milliards d'euros AUM. Enfin, nous sommes numéro 2 aux Pays-Bas et numéro 3 en Europe.

Nous ne disons jamais que nous sommes non-lucratifs. Oui, nous sommes non-lucratifs, mais nous ne le disons pas car nous avons besoin de profit pour investir, pour innover. La différence est que nous ne le donnons pas aux actions : nous le réinvestissons dans l'entreprise. Nous sommes une coopérative donc nos clients, nos membres sont aussi nos actionnaires.

Nous sommes pour le secteur des soins de santé et des services sociaux un excellent four-



nisseur de services de pensions complet et notre système d'investissement responsable est vraiment à la pointe.

Quelques mots sur la conscience d'entreprise (corporate conscious). Nous avons différents niveaux :

- L'objectif du profit (dans des contraintes législatives)
- L'intérêt du cadre normatif du pays d'origine
- Notre propre ensemble de règles : rôle semi-actif
- Influencer d'autres entreprises à nos propres valeurs éthiques : rôle actif.

Comment maintenir son sens moral ? Grâce à son ADN, le dialogue avec les membres et l'inspiration de ses pairs.

L'ADN. Nous disons en définitive que nous sommes une entreprise davantage pour les gens que pour le capital. Et c'est étrange de dire qu'avec plus de 100 milliards d'euros, nous ne nous intéressons pas à l'argent. Mais PGGM renvoie une image de confiance, de valeurs au secteur dont nous sommes originaires. L'un des produits les moins intéressants aux Pays-Bas sont les pensions et être dans un business de pensions n'est pas bon. De ce fait, nous sommes plus intéressés par les gens que par l'argent.

L'un des aspects intéressants de l'ADN de nos organismes est la hiérarchie entre le service et le produit. Quand on est lucratif, on utilise le service pour acheter et vendre du produit. Or quand on est non-lucratif, on utilise le produit comme un moyen de parvenir à un certain niveau de services.

Nous avons une communication d'entreprise longue d'une page et toute personne qui travaille avec nous doit apprendre et obéir à ces règles. Voici par exemple un extrait de cette communication : « Si nous (client et PGGM) concluons tous deux que votre situation financière est suffisante (si vous n'avez pas besoin d'acheter des produits d'assurance ou d'autres revenus), nous considérons cela aussi comme un résultat positif ». C'est-à-dire que quand nous décrochons au téléphone ou répondons aux demandes sur internet et que nous concluons que la personne n'a besoin de rien, nous en sommes aussi contents. Et toute personne qui travaille à PGGM doit suivre ces règles.

Le dialogue avec nos membres. Nous rencontrons beaucoup nos membres. Notre devise là-dessus est « apprends vraiment à les connaître : leurs opinions, leurs questions, les sujets « casse-tête » ». Nous avons un panel très large de membres, nous faisons des groupes de discussions et 86% des gens travaillant dans les soins de santé y sont rassemblés. Et je pense qu'il est bon, nécessaire de parler à ses membres : il ne faut pas décider seul selon son propre sens moral.

Je parlais un peu plus tôt des gens travaillant dans les soins de santé et du fait qu'ils n'ont pas forcément beaucoup d'argent. Or il y a eu un sondage et il s'agissait du seul groupe dans le pays qui disait qu'il voulait des retours d'investissements avec l'argent de leurs pensions à condition qu'il s'agisse d'investissements durables et qui font le bien. Ce n'est pas important d'avoir un montant moins élevé s'il s'agit de bon argent. Et pour cette raison, une de nos clientes nous a dit : « je travaille tous les jours dans un hôpital, je soigne des gens et je ne veux pas voir mon argent de pension dans une entreprise qui fabrique des armes ». Et je pense que c'est la part la plus claire du sens moral : nous avons une politique qui définit où nous voulons investir (médecine, soins de santé, droits humains, lutte contre le changement climatique) et là où nous ne voulons pas investir (armes) : nous avons une « liste d'exclusion » de domaines, des entreprises où nous ne voulons pas investir et nous en sommes fiers. Quand vous êtes membre de PGGM, vous avez accès à cette liste car nous sommes transparents là-dessus. Et de nombreux fonds de pensions régionaux et nationaux, des entreprises suivent également notre liste. Pour des raisons de droits humains, nous avons par exemple exclus Petrochina, l'une des plus grosses entreprises de Chine.

Nous sommes actifs dans la croissance environnementale, sociale et de gouvernance et quand c'est juste, nous essayons d'avoir une influence. En nous engageant, nous avons investi dans plus de 4000 entreprises à travers le monde et nous visitons des entreprises pour essayer de convaincre les conseils d'administration de faire autrement. Et lorsque c'est excellent,



nous essayons d'investir. Par exemple, nous sommes un gros investisseur de micro-finance dans le monde.

L'inspiration des pairs. On peut apprendre et créer des choses avec d'autres entreprises avec la même signature, culture, expérience. Univé est une coopérative d'assurance hollandaise et est très claire : «pas de meilleures conditions pour les nouveaux clients». A titre d'exemple, mon fournisseur internet propose chaque mois l'internet gratuit pour les nouveaux clients, et moi je dois payer. Dire à ses clients loyaux qu'ils doivent payer pour les nouveaux clients, cela n'est pas dans nos valeurs et nous ne voulons pas utiliser ce genre d'argument pour «séduire» de nouveaux clients. Voilà pourquoi l'on peut apprendre de ses pairs.

Il y a un livre américain que je recommande à chacun de vous, il s'agit de *Nudge* (H. Thaler et R. Sunstein). Et il dit : fais en sorte que le meilleur soit le défaut (make the best default), car les gens avec la complexité qui les entoure ont du mal à choisir. Si tu sais cela et que tu fais un défaut que la majorité des clients vont choisir, tu peux le faire de deux manières : ce qui te rapporte le plus d'argent ou bien ce qui est dans l'intérêt de tes clients. Quand ton sens moral est axé sur la maximisation du profit, tu fais en sorte que le défaut soit ce qui est le meilleur pour ton propre intérêt. Et quand tu essayes de faire ce qui est dans l'intérêt de tes membres, le meilleur défaut est dans leur intérêt.

Pour conclure, enfin, je dirai qu'aux Pays-Bas, nous disons «les alliances sont les nouvelles fusions». Dans les années 1980, 1990, quand on voulait joindre ses forces à une autre entreprise, on fusionnait. Et maintenant, il faut comprendre que les défis du futur ne peuvent être relevés par une organisation, mais comment trouver de nouveaux partenaires ? Nous nous intéressons à des organisations qui ont d'une certaine manière une conscience d'entreprise, des valeurs similaires, et qui soient complémentaires à nos services. Et c'est pour cette raison que nous discutons avec les coopératives d'assurance et qu'on se pose la question de savoir si l'on peut faire quelque chose ensemble sans avoir à fusionner. Pour les âges élevés et les pensions, nous nous demandons ce dont les gens ont vraiment besoin : d'un standard de confiance, qui fait la connexion entre les différents services intégrés. Mais pour finir, mon message sera surtout : ayez conscience de votre sens moral et ne le négligez pas. ■

Table ronde:

Quelles coopérations peuvent créer les familles de la protection sociale solidaire et non lucrative ?

Olivier Schumacher,

conseiller juridique responsable des relations internationales, Soka-Bau (membre de l'AEIP)



Afin de faciliter la compréhension, permettez-moi tout d'abord de dire quelques mots sur le cadre dans lequel est située ma présentation. Pour répondre à la question posée, je me servirai de l'exemple du secteur de la construction. Ceci s'impose de toute évidence puisqu'on y trouve de nombreuses institutions de protection sociale solidaire à but non lucratif - comme par exemple SokaBau - qui ont créé entre elles des alliances de coopération.

Ce phénomène a pour principale raison la mobilité des salariés de ce secteur qui effectuent leurs travaux dans le cadre d'une prestation de services transfrontalière. Celle-ci rentre dans le champ d'application du traité puisque la libre prestation de service est l'une des quatre libertés protégées par le traité. Cependant, permettre la libre prestation de services



suppose de démanteler toutes les barrières étatiques de toute nature qui peuvent entraver le marché libre. A priori, les Etats membres ne peuvent donc pas appliquer leurs règles de protection sociale à des travailleurs détachés. Le droit européen prévoit néanmoins une exception pour certaines conditions de travail, tels que par exemple le salaire minimale ou les congés payés. Ces conditions peuvent donc être exceptionnellement appliquées par les institutions de protection sociale à des travailleurs détachés. Or, à partir du moment où les règles de protection sociale entre les Etats membres sont équivalentes, la libre prestation de services ne permet plus à l'Etat d'accueil d'appliquer ses propres règles de protection sociale à des travailleurs détachés qui profitent d'une protection comparable dans l'Etat d'origine.

C'est donc précisément dans cette logique d'équivalence que les institutions de la protection sociale ont engagé des négociations en vue d'assurer la reconnaissance de leur système sur la base de coopérations bilatérales. Comme le droit communautaire oppose la protection sociale d'un côté, et la libre prestation de service de l'autre, une autre question est de savoir ce que peuvent les institutions de la protection sociale à l'échelon européen pour concilier la protection sociale aux libertés économiques.

Voici donc le cadre dans lequel est située ma présentation, voyons maintenant les sujets dont je vais traiter. Je vais d'abord vous fournir quelques brèves informations sur Soka-Bau puisque nous sommes impliqués dans les coopérations que je viens d'évoquer. Ensuite, je vous donnerai un aperçu des institutions qui font partie de la protection sociale dans ce secteur et de leurs points communs. Ces explications faciliteront finalement la compréhension des coopérations existantes, à cet égard, je me servirai de l'exemple Soka-Bau.

Alors qui sommes-nous ? Très brièvement, Sokabau est la dénomination commune à deux institutions de la protection sociale solidaire à but non lucratif, à savoir la caisse de congés payés et la caisse de retraite du secteur de la construction. Ces deux caisses sont gérées paritairement par des représentants des partenaires sociaux. La caisse de congés payés est très importante en terme de protection sociale pour les travailleurs allemands et les travailleurs détachés, puisqu'elle atténue les inconvénients qui découlent des conditions de travail particulières dans le secteur de la construction. Elle favorise notamment les prises effective des congés même en cas de changement d'employeur. Elle permet ainsi aux travailleurs de bénéficier pleinement de leur droit à congés payés, étant donné que la caisse de congés payés recouvre les cotisations des entreprises étrangères qui détachent les salariés en Allemagne. Elle contribue également à assurer une concurrence loyale. Quant à la famille de la protection sociale en Europe, il y a bien sûr des caisses de congés payés, vous avez ensuite des caisses de retraites complémentaires. A celles-ci s'ajoutent les institutions qui sont chargées de la santé et de la sécurité au travail. Toutes ces institutions forment donc la famille de la protection sociale dans le secteur de la construction.

Ce qui est important de savoir, c'est que toutes ces institutions sont logées à la même enseigne puisque leur création est étroitement liée aux caractéristiques du secteur de la construction qui a fait au bout du compte le droit aux congés payés, la retraite, la santé, la sécurité au travail et qui rendent la profession moins attractive. Quant à la transnationalisation de la relation de travail, celle-ci peut poser des problèmes sérieux de concurrence déloyale et de dumping social puisque l'Europe fait toujours preuve d'une disparité des niveaux sociaux, notamment à l'égard des salaires et droits aux congés. Afin d'assurer une concurrence loyale et la protection des travailleurs détachés, la directive sur le détachement permet aux Etats membres d'imposer aux prestataires de services étrangers un noyau dur de règles protectrices clairement défini. Elle prévoit notamment que les Etats membres coopèrent en matière d'information et qu'ils prennent des mesures adéquates pour prévenir et combattre tout comportement illégal.

C'est alors que la coopération des caisses de congés payés entre en jeu : imaginons une entreprise française du bâtiment qui verse des cotisations à la caisse de congés payés française. Si cette entreprise française envoie ses ouvriers travailler en Allemagne pour un temps limité, elle devrait également verser des cotisations à Soka-Bau. Cette double charge est injustifiée, incompatible avec le droit européen puisque les ouvriers ont la même protection sociale dans les deux pays. Il est donc logique de dispenser cette entreprise française de l'obli-



gation de verser des cotisations en Allemagne. A cette fin, Sokabau a conclu des accords bilatéraux avec différentes caisses en Europe. Ces accords sont le point de départ d'une véritable coopération transfrontalière entre les caisses, au profit des travailleurs et des entreprises. Ces coopérations déchargent les entreprises de la bureaucratie et évitent les coûts de traduction, puisque la procédure à suivre pour obtenir une dispense a été simplifiée autant que possible. Pour vous donner un exemple, une entreprise de construction allemande qui veut effectuer avec son équipe des travaux en Italie devra simplement remplir un formulaire bilingue et l'envoyer à Sokabau. Par la suite, l'échange d'information se fait exclusivement entre les caisses. Cet échange mutuel d'informations offre un autre avantage aux caisses de congés payés : elles peuvent contrôler si les conditions de congés payés sont vraiment respectées, dans ce sens ces coopérations sont aussi un instrument efficace dans la lutte contre le travail au noir. Malheureusement l'origine du congé payé est parfois considérée comme étant une entrave à la libre prestation de service, c'est pourquoi il est important pour Sokabau de défendre ses intérêts aussi à l'échelon européen et de promouvoir l'idée que la protection sociale et les modalités procédurales destinées à renforcer cette protection d'un côté, et la libre prestation de l'autre, se rencontrent sur un pied d'égalité. Or, le problème qui s'est posée est que, toute seule, Soka-Bau n'avait guère de chance d'arriver à se faire écouter à Bruxelles. C'est la raison pour laquelle Soka-Bau s'est décidée de devenir membre de l'AEIP. Comme on peut le remarquer, le secteur de la construction est particulièrement bien représenté dans cette organisation, cela permet aux acteurs de la protection sociale de ce secteur de focaliser leurs intérêts, de parler d'une seule voix et de partager des bonnes pratiques. Ce faisant, elles ne font pas de politique proprement dite, cette tâche est réservée aux partenaires sociaux. Les membres se limitent plutôt à des questions purement techniques.

Quelle est l'organisation des membres du secteur de la construction au sein de l'AEIP ? S'est montrée particulièrement efficace la formation du groupe de travail reflétant l'activité des institutions. Ceci est d'autant plus vrai que ce sont les représentants des membres qui pilotent les groupes de travail. Selon Sokabau, ce système a fait ses preuves, notamment du point de vue des caisses de congés payés, ce que je voudrais illustrer à l'aide de deux exemples.

Premier exemple : la directive sur les services. La directive sur les services a été vivement critiquée par le public. Certains reproches polémiques ne servaient cependant pas la cause. Les membres de la task force congés payés ont choisi une approche différente : ils ont montré dans une étude d'impact purement technique les conséquences de la directive sur le secteur de la construction. Cette étude a contribué à ce que certains règlements qui auraient nui au secteur de la construction ont été retirés du projet de la directive.

Deuxième exemple : la révision de la directive sur le détachement. Cette directive est entrée en vigueur en 1997. Quelques années plus tard, le secteur de la construction a attiré l'attention de la Commission européenne sur des problèmes juridiques et pratiques. Le secteur de la construction a particulièrement déploré des cas de dumping social. Au grand étonnement du secteur de la construction, la Commission européenne a constaté dans un rapport de 2003 qu'il n'y avait pas de problème.

Aujourd'hui la situation se présente différemment, ce qui est mis en évidence par le discours du Président de la Commission Barroso devant le Parlement européen en septembre 2009. Il y promet de combattre le dumping social et de résoudre certains problèmes concernant la directive sur le détachement. Un des mobiles de son discours était sûrement d'obtenir des voix du Parlement européen nécessaires à sa réélection, toujours est-il que ce discours montre que la Commission ne se ferme plus à tous ces problèmes et que le lobbysme a porté ses fruits.

Pour conclure, je dirai que les institutions de protection sociale n'ont pas d'autre choix que de coopérer ensemble si elles veulent promouvoir leurs valeurs. Dans cet objectif, des coopérations approfondies sont indispensables. Et à titre personnel, j'ajouterai que ces coopérations peuvent être un véritable laboratoire d'idées et de réflexions. ■

Alain Petitjean

vice-président, Macif Mutualité (membre d'Euresa)



Concentration dans l'assurance complémentaire: un défi pour le secteur de l'économie sociale!

La dernière édition du rapport de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles) nous rappelle la vitesse du processus de concentration dans le secteur des assurances complémentaires en mettant en exergue la chute du nombre d'institutions paritaires de prévoyance; 147 en 2006 à 57 en 2009.

Ce phénomène entamé en 2001 avec l'accord ARRCO/Agric entre les partenaires sociaux sur la retraite complémentaire qui prévoyait de passer à 25 groupes paritaires pour la fin 2003, a été bien au delà de cet objectif puisqu'aujourd'hui, si on exclue les groupes spécifiques aux départements d'outre-mer, on dénombre moins d'une dizaine de groupes réalisés ou en cours de réalisation.

S'il était orienté vers les institutions de retraite complémentaire pour des raisons de rationalisation et d'économie d'échelle, cet objectif a également affecté aussi les institutions de prévoyance mais également les mutuelles relevant du code de la Mutualité mais pour d'autres raisons, nous y reviendrons.

L'accompagnement par les partenaires sociaux des concentrations des groupes paritaires a été un facteur déterminant de l'évolution rapide des institutions de prévoyance mais les raisons économiques, industrielles et réglementaires avec les exigences de solvabilité des directives européennes en sont le moteur le plus important. Elle est cependant loin d'être terminée et entre même dans une nouvelle phase avec les partenariats entre institutions paritaires de prévoyance, mutuelles du code de la Mutualité et Société d'assurance mutuelles relevant du code des assurances comme on le voit avec les projets Mornay/Mutuelle Générale, Harmonie mutuelle et Médéric/Malakoff ou encore Agricola et Crédit agricole et Groupama, Macif et Ag2r, Abgis et Covea, Novalis/Taibout et AXA et ProBTP/Groupama.

Avec un élément nouveau aujourd'hui qui pose question, c'est le rapprochement d'organismes non lucratifs avec des acteurs de l'économie capitaliste

La contrainte est donc réglementaire et financière, Solvabilité II, ses exigences de fonds propres et de diversification des risques, accélère les rapprochements mais elle est surtout de l'ordre du service aux adhérents pour lequel la concurrence des bancassureurs amène au renforcement de ses propres productions et à la diversification des propositions faites aux assurés afin de pouvoir leur offrir toute la gamme de produits relevant des assurances de personnes et de biens.

La complémentarité entre institutions se rapprochant devient donc un enjeu central à la fois pour élargir ses possibilités de propositions et pour limiter les difficultés sociales que des regroupements entre acteurs forts sur le même type de produits peut créer à travers les doublons sur les réseaux, les compétences ou les produits.

Nous ne pouvons pas nier les différences de cultures et d'histoire des différents acteurs elles instaurent parfois des tensions qui rendent difficile le partage et la construction commune. Il s'agit bien de société de personnes, et c'est le respect de la légitimité de chaque institution et la priorité donnée à l'affirmation de chacune d'entre elles dans un cadre mutualisé. Il s'agit de construire une forme de spécialisation dans l'objectif d'améliorer l'intérêt des ressortissants. Les solutions qui respectent les uns et les autres et qui permettent de fonctionner peuvent ainsi être trouvées

Ces regroupements ne pourraient aboutir qu'à une course du «toujours plus gros» si les entre-



prises concernées ne relevaient pas d'un tout autre défi du fait de leur appartenance en ce qui concerne les institutions paritaires de prévoyance, les mutuelles du code de la mutualité et les sociétés d'assurance mutuelle à la famille du secteur dit non lucratif et de l'économie sociale.

Ce secteur qui n'a pas d'actionnaires à rémunérer a donc pour objectif principal de servir à ses assurés le meilleur service au meilleur coût afin de permettre un égal accès de tous à des soins et des services de qualité.

Son existence aujourd'hui à coté du secteur capitaliste permet que soient respectées par tous les obligations de mutualisation et de non sélection du risque d'une part et de recherche du meilleur service au meilleur coût d'autre part.

On voit bien que l'enjeu est que cet équilibre soit maintenu au moins dans la situation actuelle afin que ces obligations continuent d'être la règle pour les uns et pour les autres dans un objectif de création d'une plus grande cohésion sociale

Le maintien et le renforcement du secteur de l'économie sociale doivent donc être le fil conducteur qui doit inspirer ces concentrations et regroupements, les rapprochements entre ce dernier et le secteur capitaliste ne pouvant qu'affaiblir le premier.

Or on assiste à un élément nouveau aujourd'hui qui pose question, c'est le rapprochement d'organismes non lucratifs avec des acteurs de l'économie capitaliste

Enfin, un dernier défi est posé à ce secteur de l'économie sociale. Si l'avancée majeure en matière de protection sociale a été dans la deuxième partie du XX^e siècle la mise en place de la sécurité sociale et des différentes déclinaisons qui en découlaient, la première moitié du XXI^e siècle va être, au niveau social, celui de la sécurisation des parcours: professionnels pour les partenaires sociaux, de vie qui en est la traduction pour les assureurs de l'économie sociale que nous sommes.

Nos regroupements et/ou concentrations n'auront de sens que s'ils nous donnent les moyens et les outils pour être en capacité de répondre à tous les besoins que nos ressortissants exprimeront pour concrétiser cette sécurisation des parcours de vie, que ce soit sur les domaines relevant de l'assurance de personne(santé, prévoyance, vieillissement, retraite, épargne, services à la personne, etc....) comme sur celui de l'assurance de biens et des services au sens général du terme (logement, transports, services financiers, etc. ...).

En ce sens notre mission se donne une dimension d'intérêt général qui doit nous différencier de nos concurrents capitalistes. Cette dimension n'est pas nationale, elle fait sens au niveau européen à l'heure du débat sur les services sociaux d'intérêts généraux, cette question relève donc également d'une approche européenne.

La problématique des partenariats et/ou des coopérations au niveau européen doit s'envisager dès maintenant et elle nous pose la question des structures de l'économie sociale à ce niveau et des outils juridiques qu'il nous faudra mettre en œuvre pour réaliser ces partenariats.

Cette question se pose d'ailleurs de la même manière en France où aucune structure juridique satisfaisante n'existe aujourd'hui pour répondre aux besoins créés par ces partenariats.

On peut penser qu'une amélioration du statut des Sgam irait dans ce sens en France et il faut donc regarder quel pourrait être le pendant européen de ce type de structure

La question du statut de la mutuelle européenne, qui a du mal à être réellement prise en compte au niveau de l'Union Européenne pourrait par ce biais être abordée à l'aune de coopérations intra-européennes de manière plus large en regardant quels devraient être les outils pour les entreprises de l'économie sociale pour qu'elles puissent remplir leurs missions à cette échelle et quelles évolutions législatives complémentaires cela impliquerait

Enfin, la question du statut de la coopérative européenne est une troisième piste qu'il ne faut pas écarter à priori, elle a l'avantage de déjà exister au niveau européen et des interrogations se font jour en France sur l'opportunité d'étudier un tel statut pour les assurances à but non lucratif.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit et ce sera ma conclusion, la question qui nous est posée est «de quels outils ont besoins les assurances à but non lucratif pour mener des partenariats et travailler

ensemble au niveau européen sans être contraintes d'adopter les structures et le mode de fonctionnement du monde capitaliste.

Il nous faut aborder ce débat sans tabous ni certitudes mais en confrontant entre nous au niveau de l'Ipse et avec les organismes européens qui nous sont proches pour être capables de proposer une solution qui réponde à nos besoins et nos contraintes et qui soit d'une part acceptable par l'ensemble des acteurs concernés en Europe et d'autre part possible à mettre en oeuvre partout dans l'Union. ■

Philippe Swennen

directeur de projet de l'Association internationale de la Mutualité (AIM)

Tout d'abord, qu'est-ce que l'Association Internationale de la Mutualité : c'est une coupole qui rassemble les fédérations de mutuelles, principalement en Europe, mais aussi dans les pays du Maghreb, en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Cela fait que la problématique que nous avons est peut-être plus universelle que les autres membres qui sont ici.



Nos membres sont des fédérations de mutuelles qui s'occupent surtout du secteur santé, mais nous avons devant nous d'autres membres qui s'occupent de prévoyance ou d'autres choses. Il est très clair que l'assurance maladie obligatoire est quelque chose qui est traité par nos membres, mais ils font aussi du complémentaire – c'est ce qui nous rejoint ici – et certains font même des services sociaux et des services de santé.

Quelles coopérations sont possibles et nécessaires ? Je pense tout d'abord que la première question que l'on devrait se poser, c'est « pourquoi ? ». Un des points qu'on a développé c'est « unir nos forces, unir nos voix, même si nous sommes des familles différentes ». Il est clair qu'il est toujours intéressant d'utiliser des canaux ensemble pour nous faire entendre des instances européennes, des instances internationales aussi, et je crois que ce n'est pas inutile, même si l'on ne doit pas construire d'autres structures qui existent par ailleurs.

Nous devons aussi assurer notre visibilité. C'est facile à dire mais lorsque l'on va voir des gens de la Commission européenne, ils ne sont pas toujours au courant de ce que nous faisons et de ce qui se passe.

Développer des produits communs est quelque chose qui peut également être intéressant dans les autres pays, et surtout dans les pays où les institutions telles que les nôtres n'existent pas ou peu.

Et bien sûr, c'est ce que fait l'Ipse aujourd'hui, échanger les bonnes pratiques est nécessaire. Cela peut paraître simple mais c'est capital. Il s'agit aussi d'échanger les réponses que nous avons à des problèmes communs. Ces problèmes communs, c'est par exemple comment résister aux entreprises capitalistiques. Si l'on est vraiment meilleurs, on est solidaire, on n'a pas d'actionnaires à rémunérer et on est efficient, on ne devrait logiquement pas avoir de problèmes à résister aux entreprises capitalistiques.

Alors pourquoi ? Avec les aspects de gouvernance financière, Solvabilité II, il ne faut tout d'abord pas négliger la difficulté de la gestion démocratique. On dit toujours que c'est cette gouvernance qui nous caractérise, qu'on est les seuls et que c'est très beau. Mais qui n'a pas des difficultés pour recruter des candidats, des jeunes pour assurer un changement des générations dans la gouvernance ? Tous ces problèmes sont difficiles.

Par ailleurs, mon voisin a parlé de concentrations. Dans les grands groupes, que signifie la gestion démocratique ? Les gens qui prennent un produit de la Maif, de la Macif ou d'une mutuelle sont malheureusement des consommateurs. Alors comment arriver à ce que cette gestion démocratique puisse se développer ?



Voici donc quelques exemples de coopération que l'on pourrait développer : Thierry Weishaupt a développé le Réseau Education et Solidarité. Aujourd'hui les gens sont des consommateurs et ne savent plus pourquoi on a une protection sociale, d'où elle vient, ce que cela veut dire. Quand on est malade, on va à l'hôpital, on se fait soigner et puis on revient chez soi. On n'a aucune idée de toutes les transactions qui se sont passées entre les deux, d'où vient l'argent qui paye. Et je pense que les gens doivent savoir dès l'école ce que veut dire la protection sociale solidaire. D'où l'idée de tout ce Réseau là pour développer au niveau de l'école ce genre de choses. D'ailleurs je vous encourage tous à prendre contact avec Thierry Weishaupt pour voir de quoi ressort ce Réseau Education et Solidarité, voire y être associé. La porte est ouverte et je crois que vraiment vous avez un rôle à jouer à ce niveau là.

Un autre point qui peut être intéressant : même si nous sommes dans l'économie solidaire, nous essayons de développer des produits et nous pouvons les développer dans des pays où ils n'existent pas. Je crois qu'il serait vraiment dommage de laisser le marché de la protection complémentaire au privé lucratif. Il n'y a pas de raison de leur laisser ce marché magnifique dans les pays où le complémentaire est encore peu développé. Il y a là encore beaucoup de travail à faire.

Nos mutuelles, la Mutualité socialiste belge notamment, ont plusieurs accords transfrontaliers, des projets Interreg qui fonctionnent très bien : c'est déjà un exemple de coopération entre mutuelles et/ou caisses maladies. Harmonie Mutuelles a également un partenariat en Italie pour développer des services à la personne. Mon voisin a aussi parlé de partenariats transfrontaliers. Donc il y a des choses qui existent déjà, mais ce n'est pas assez. Nous devons aller dans les pays nouvellement adhérents à l'Union européenne et essayer de développer quelque chose. Pourquoi attendre un futur statut de la mutuelle européenne, pour lequel nous nous battons, mais qui n'arrivera pas avant des décennies ou un peu moins si l'on est optimiste. En attendant, il ne faut pas laisser le marché au privé lucratif. On peut agir et trouver des formules pour pouvoir se développer dans ces pays là.

Un autre secteur qui peut d'ailleurs être intéressant est celui de la dépendance (long-term care). Je crois que c'est un secteur qui monte en puissance, dans lequel tout le privé lucratif se rue et il serait dommage de le laisser aux entreprises lucratives.

Au niveau européen, nous n'avons pas attendu pour avoir des groupes de travail commun, par exemple sur la dépendance avec l'AEIP, pour essayer de développer des produits communs. Bien sûr, le statut européen de la mutualité nous occupe beaucoup et nous travaillons dans un partenariat étroit avec l'Amice, mais cela nous prend beaucoup de temps. Nous voudrions d'ailleurs aller au-delà de l'Europe sur le sujet de la dépendance, par exemple en développant une plateforme commune avec des acteurs de la protection complémentaire au Japon, justement avec le Réseau Education et Solidarité.

Au niveau européen, il y a de même tout un travail de lobbying que l'on peut développer en dehors du statut ; nous le faisons déjà avec l'Amice et d'autres partenaires. Avec les pharmacies sociales européennes, nous avons un collectif « médicaments » avec lequel nous travaillons pour essayer d'influencer à l'échelle européenne la législation. Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a un groupe dont le Président est Alain Coheur et qui s'appelle Social Economy Europe et aussi l'inter-groupe Economie sociale au Parlement européen. Réunir des familles différentes, ce n'est donc pas facile, mais je crois que c'est un canal qu'il faut utiliser et encore développer davantage.

Le fait d'être ici et d'échanger entre familles différentes est important, cela doit se faire. Je pense que quand il y a des assemblées générales ou des conférences que nous organisons pour nos propres membres, c'est toujours utile d'inviter des membres d'autres familles pour avoir leur expérience.

Je terminerai ici en disant qu'il y a l'Europe, mais il y a aussi l'international. Ce serait dommage de se couper des acteurs de l'économie sociale ou complémentaire qui viennent d'autres continents. Nous avons essayé, nous AIM, d'avoir des contacts avec l'International Health Co-operative Organisation - ce sont des coopératives santé - mais il n'y a malheureusement pas eu beaucoup de suites derrière. Il y a aussi les Ciriec qui existent. Pour les échanges entre continents, je donne juste l'exemple du Réseau Education et Solidarité : il y a eu une conférence entre des personnes d'Amérique du Sud et quelques Européens sur comment développer des produits d'éducation à la protection santé dans les écoles. Nous avons associés plusieurs universitaires à cela et c'est un

créneau qui est vraiment intéressant. Au même moment, l'association sud-américaine organisait un congrès qu'elle fait tous les trois ans et s'y trouvaient les familles des complémentaires santé et retraite, des coopératives, des mutuelles, de tout ce continent qui échangeaient entre eux.

Je crois que l'idée d'avoir des actions concrètes est importante et la proposition de faire une plateforme, une charte peut être intéressante et je ne pense pas très difficile de mettre cela en œuvre et de faire adhérer les familles présentes. Les partenariats proposés peuvent certainement également aboutir et continuer à se développer. ■

Conclusion de la Rencontre Ipse

Alain Coheur

président de Social Economy Europe



Il y a une expression à Liège que nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder, c'est : «oufti». Que signifie *oufti*? C'est une expression d'étonnement, de surprise, quelque chose qui est agréable. Les deux équipes de football Standard et Anderlecht se rencontrent, quand le Standard bat Anderlecht un à zéro, c'est bien. Quand le Standard bat Anderlecht le week-end dernier, oufti ! Et donc *oufti* ici, car nous avons passé une journée très agréable qui s'est vraiment bien déroulée. Je pense qu'un très bon niveau de réflexion a été apporté aujourd'hui et le Palais : *oufti*, c'était beau !

Derrière moi il y a la devise de la Belgique : «L'union fait la force». Je ne sais pas encore combien de temps elle sera valable en Belgique, mais si nous devons la changer, elle pourrait aussi bien être «la solidarité fait la force». Je pense que c'est également un élément important car aujourd'hui, nous avons parlé de solidarité, de sécurité sociale, de partenariat. Nous avons aussi pris

comme point de départ la croissance effrénée, la compétitivité à tout prix, l'exploitation intensive des ressources, le modèle libéral dominant, etc. Finalement, ceci a conduit à aborder la crise financière et bancaire, la crise des marchés, la crise économique, la crise sociale, sans oublier la crise alimentaire puisque juste avant la crise bancaire, nous avons pu observer des mouvements de population car dans certains pays des personnes mouraient de faim. Toutes ces crises sont latentes vont revenir, il ne faut pas s'en étonner. C'est une crise écologique maintenant, une crise de la croissance. Et bien entendu face à cela, les solutions sont de réduire le trou de la sécurité sociale, diminuer les dépenses de la sécurité sociale, réformer la sécurité sociale, voire supprimer la sécurité sociale. Nous pouvons effectivement être pessimistes en voyant tout cela.

Alors je ne sais pas si nous devons nous situer dans l'idéalisme, l'optimisme. Je dirais qu'il faut être dans le réalisme. C'est vrai que nous sommes confrontés à un ensemble d'enjeux importants, un ensemble de défis pour lesquels nous ne sommes peut-être pas nécessairement les mieux armés. Mais je pense qu'en regardant aussi ce qu'il s'est passé dans notre histoire – je vais y faire une petite allusion quand même – nous devons être optimistes et en tout cas nous devons faire preuve de créativité car c'est cela aussi qui nous a permis d'exister.

La sécurité sociale, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date de la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Ceux qui l'ont dressée sur les fonts baptismaux, l'ont dressée en tant que filet de sécurité pour les travailleurs, garant de la paix sociale. C'est cela qui est important : essayer de garantir la paix, le développement, l'épanouissement de chacun dans un environnement social adéquat. Finalement, il s'agit d'éviter qu'un accident mineur pour un individu ne se transforme en catastrophe.



L'idée n'était pas neuve : la Rome antique connaissait des mécanismes de collaboration par les corporations. Et sous nos latitudes, un élève du célèbre Erasme a créée en 1526 un système d'aide aux travailleurs de la mer et du commerce, frappés par une terrible crise économique née de l'ensablement du Zwin, qui privait Bruges de l'accès à la mer. Vous voyez que la réponse a été une réponse collective face à une crise économique individuelle. Et voici le principe qu'il évoquait il y a cinq siècles : « tout le monde est nécessaire et personne ne vit de manière totalement indépendante ».

Plus près de nous - et je pense que vous devez le connaître - Pierre Leroux, au 19^{ème} siècle, penseur socialiste, disait : « J'ai le premier utilisé le terme de solidarité pour l'introduire dans la philosophie, c'est-à-dire, suivant moi, dans la religion de l'avenir. J'ai voulu remplacer la charité du christianisme par la solidarité humaine ». Victor Hugo disait : « Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée ». Ce sont d'abord les activités philanthropiques qui ont voulu remplacer la charité. Les philosophes des Lumières ont forgé le terme de philanthropie pour dissocier l'amour des Hommes de l'amour de Dieu. Mais la notion de solidarité va se populariser vers la fin du 19^{ème} siècle avec Léon Bourgeois lorsqu'il publie son livre *Solidarité*. Premier président de la société des nations, prix Nobel de la paix - donc c'est quand même quelqu'un qui compte - Léon Bourgeois construit la notion d'« aide sociale » : « Nous sommes tous solidaires de nos concitoyens parce que nous avons tous contracté une dette envers la société ». Léon Bourgeois sera également le père d'une des premières déclinaisons pratiques de l'idéal solidaire : la charte de la solidarité - nous en revenons à la notion de charte. Dans le système des mutuelles, nous mettons en pratique l'interdépendance et la responsabilité de tous. Chacun apporte son obole à la caisse commune et reçoit en retour, en cas de besoin. Chacun vaut autant que l'autre, il y a alors une véritable horizontalité de l'action sociale, les hommes sont tous dans le même bateau et affrontent ensemble les aléas de la vie. Je pense que de temps en temps il faut savoir se ressourcer avec des éléments comme cela car ils restent toujours d'actualité, il y a cinq siècles, il y a un siècle et même maintenant. Donc qu'est-ce qui fait que cela a disparu à un moment donné ?

Il est vrai que nous avons traversé une crise, une de plus. La mutualité, les coopératives ont traversé bon nombre de crises et nous sommes toujours là. Mais les autres aussi sont toujours là pour le moment. Il ne faut pas oublier que le libéralisme ambiant, le néolibéralisme, n'a pas disparu. Il y a deux ans, à une conférence au Parlement européen, je disais : « Nous avons, nous, en tant qu'organisation, une opportunité, une fenêtre pour montrer que nous sommes capables d'entreprendre différemment la société, de la mettre différemment en valeur que les entreprises capitalistes. C'était il y a deux ans et la fenêtre est en train de se refermer et - je le dis car cela fait maintenant un certain nombre d'années que je tourne au niveau européen, dans tous ces cercles là, au niveau du Parlement européen etc. - je peux vous dire qu'il y a une réflexion au niveau européen sur la gouvernance économique pour resserrer le frein, travailler encore sur ce qui dépense le plus, les dépenses publiques, et surtout la dépense de sécurité sociale. Et bien si c'est cela effectivement la gouvernance économique, nous ne sommes pas sortis de l'auberge par rapport aux besoins sociaux et à la réponse des besoins sociaux !

Ce matin, Pierre Defraigne soulevait la notion de réforme de l'entreprise, de régulation de l'entreprise. Je pense alors aux entreprises de l'économie sociale, car c'est nouveau aussi : il y a quelques années, nous ne parlions pas des entreprises de l'économie sociale, le mot entreprise était un mot tabou. Nous étions des mutuelles, des coopératives, mais surtout pas des entreprises. Puis effectivement, la Cour de justice de l'Union européenne a remis un peu le balancier en place en disant : vous avez une activité qui est sur le marché donc vous êtes des entreprises. Il faut donc utiliser ce qui est, les armes qui sont à notre disposition. Je ne pense pas qu'il faille toujours fuir les responsabilités, il faut aussi prendre ce que l'on nous offre et le traduire de façon positive dans ce que nous pouvons faire. Je pense de ce fait que là aussi, dans cette réforme de refonte de l'entreprise, il faut montrer où nous sommes différents. Monsieur Defraigne disait qu'il fallait limiter les bonus, qu'il ne fallait pas avoir de stock-options, qu'une amplitude trop grande entre le salaire des ouvriers et le salaire du patron n'était pas souhaitable. Or, c'est déjà ce qu'il se passe dans nos organisations, ou en tout cas du moins dans celles que je connais. Je ne dis pas que nous sommes parfaits, loin de là, parce que la Commission européenne sait là où nous ne sommes pas parfaits. Mais là où nous sommes

bons, il faut le dire. Il faut dire que l'amplitude des salaires dans nos organisations n'est pas de 1 à 20 ou de 1 à 50, c'est un différentiel beaucoup plus réduit. Nous n'avons pas non plus, du moins je l'espère, de stock-options vis-à-vis de nos directeurs ou de nos responsables. Mais tout cela, nous ne le disons pas, nous ne le faisons pas savoir.

La gouvernance est aussi un thème sur lequel nous devons travailler. Je pense que ce sera dans la Charte car la gouvernance doit refléter les principes que nous portons. Nous mettons souvent en évidence nos principes, la gouvernance traduit en quelques sortes nos principes donc il faut bien évidemment que la gouvernance en soit le reflet, sinon cela ne sert à rien.

Que doit faire l'Iperse ? J'ai eu la mauvaise idée de discuter de l'«appel de Stockholm» pour une coopération visible des familles de la protection sociale complémentaire non lucrative. Il faut être un levier, ne pas faire ce que les familles font déjà chacune, et le font peut-être mieux parce que c'est leur métier de défendre la mutualité, de défendre les coopératives etc. Il faut donc pouvoir se différencier, être également un élément fédérateur. Je pense que le manque de dialogue est effectivement sensible : nous ne parlons pas suffisamment entre nos organisations, donc l'Iperse peut être un lieu d'échange important. Mais en tant que président de l'économie sociale, je peux vous dire que c'est un écart permanent.

La coupole que je préside rassemble les coupoles de l'économie sociale, c'est-à-dire les coopératives, les associations, les fondations, les mutuelles, les entreprises d'insertion sociale européenne. Nous faisons le grand écart en permanence et nous essayons de travailler sur un dénominateur commun et il faut le trouver. Pour ma part, il a fallu trouver dans ce qu'il se faisait de mieux chez eux là où nous pouvions avoir une plus-value. Or, cette plus-value, nous l'avons trouvée notamment parce que nous animons l'intergroupe économie sociale et nous nous sommes battus pour le relancer bien que cela ne fut pas facile. Pour lancer un intergroupe, il faut premièrement savoir qu'ils sont limités au niveau européen. Deuxièmement, il faut trois groupes politiques qui s'engagent à relancer un intergroupe, il faut les convaincre de le faire. Après avoir convaincu les groupes politiques, nous avons dû obtenir les signatures. Et maintenant que nous avons ce groupe, il faut le faire fonctionner. Nous nous réunissons tous les deux mois avec des thématiques différentes. Nous avons abordé la problématique de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, la stratégie UE 2020 et cette semaine, nous avons les suites du rapport Toia, rapport sur l'économie sociale très important de février 2009. Entre temps, il y a des choses qui se sont passées : le Conseil économique et social européen s'est penché sur la diversité des manières d'entreprendre au niveau européen, citant en exemples bien évidemment les coopératives et les mutuelles. Il faut travailler avec le CESE, même si ce n'est qu'un organe d'avis, c'est un organe qui a une certaine autonomie. Il y a également un rapport sur l'économie sociale en Afrique qui vient d'être approuvé au mois de juin de cette année et qui reconnaît à la fois coopératives et mutuelles comme des acteurs clé au niveau africain. Donc le sujet n'est certes pas centré sur l'Afrique aujourd'hui, mais nous sommes dans une économie globalisée, tout est dans tout, et il faut apprendre par d'autres pour y arriver au niveau européen. Par exemple, il y a maintenant deux ans, les pays de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) se sont dotés d'une législation commune sur la mutuelle sociale. Les 11 pays de l'Afrique francophone disposent donc désormais d'une législation cadre -comme nous pouvons l'avoir au niveau européen- et d'un règlement qu'ils doivent maintenant transposer au niveau de chaque Etat. Pourquoi n'y arrivons nous pas au niveau européen ? Eux y sont arrivés, même si cela n'a pas été facile.

Encore quelques mots sur la Charte européenne, puisque c'est cela l'élément central. Je pense qu'il y a plusieurs éléments qu'il faudra prendre en compte.

D'abord, la responsabilité : je pense que c'est un élément sur lequel il faudra vraiment travailler, développer cette notion de responsabilité de nos entreprises. Qu'est-ce que cela veut dire être une entreprise responsable pour ce que nous sommes ? Pas uniquement pour ce que nous voulons être, mais sur ce que nous sommes en termes d'activités. Nous devons mettre du contenu à cette notion de responsabilité. La responsabilité dans l'utilisation des moyens financiers : cela signifie l'absence d'actionnariat, nous le disons, mais il faut le répéter. La responsabilité sociale correspond à un comportement d'inclusion dans la société, à la prise en compte de l'individu dans sa complexité et dans son cheminement, son parcours de vie. C'est aussi une démarche que nous allons avoir à la Mutualité socialiste belge dans



les prochains mois, nous prenons la notion de « full service ». Cela signifie que nous faisons un bilan mutualiste à une personne qui vient à notre guichet, nous allons voir si par rapport à sa situation, elle reçoit effectivement tous les bénéfices auxquels elle a le droit. Nous allons lui suggérer, lui dire que nous ne sommes peut-être pas la bonne organisation et qu'il faut s'adresser ici ou là. Il s'agit donc vraiment de donner un service complet, d'orienter la personne vers les bons services.

Le contrat de société est aussi important : moralement, nous avons un contrat envers la société et je mets cela en opposition aux sociétés privées qui ont un contrat individuel avec la personne. Quand nous adhérons à la mutualité, nous adhérons au statut, pas à un contrat, et nous avons tendance à l'oublier cela. Il faut mettre en évidence notre projet politique, notre projet de société : qu'est ce que nous voulons en termes d'entreprise de l'économie sociale, mutualiste, coopératif ? Quel est le projet de société que nous portons ? Je pense que nous manquons pour le moment d'une dimension politique dans ce que nous voulons porter. Si l'Union européenne s'est construite, c'est parce qu'il y a eu au bout d'un moment une vision. Si elle est en crise, c'est parce que nous n'avons plus de projet politique. Les pères fondateurs avaient en effet une vision politique, ils savaient que cela allait prendre un certain nombre d'années, mais ils avaient une vision. En ce qui nous concerne, je pense que nous devons repartir sur une vision politique de ce que nous voulons faire, de ce que nous voulons être, de ce que nous voulons apporter à la société européenne. Bien entendu, ce que vous avez mentionné : citoyenneté, égalité, justice, sont des éléments sur lesquels il faut travailler, il faut se démarquer. Mais il ne faut pas non plus faire preuve de naïveté : il va falloir se battre, et surtout se faire entendre, et c'est bien cela le plus difficile. Parce qu'entre nous, nous avons des discussions, mais nous sommes plus ou moins d'accord, mais qu'en sera-t-il lorsque nous nous retrouvons face à Business Europe, l'organisation qui défend le patronat et emploie un peu plus de quarante personnes à Bruxelles ? L'Ipse emploie quatre personnes, l'AIM à peu près trois personnes, l'Amice quatre personnes, l'Esip trois personnes ? Même en rassemblant de façon disparate, nous arrivons à vingt, vingt cinq personnes.

Nous ne sommes pas trop dispersés, nous sommes bien présents là où il faut l'être... mais nous n'y mettons pas suffisamment de moyens et c'est un gros problème de nos organisations. Je vois que nous critiquons l'Europe, mais qui s'est investi au niveau européen ? Peu de personnes connaissent la matière européenne, sont capables d'aller défendre à la Commission européenne un point de vue. Pas un point de vue français, belge ou allemand, mais un point de vue commun à nos organisations. La Commission a besoin aussi d'interlocuteurs qui connaissent leur matière, qui peuvent donner des arguments que nous devons contre argumenter. C'est un combat permanent, c'est un travail à part entière de s'occuper de l'Europe parce que la matière évolue, elle est très vaste. Un exemple : chez nous comme chez vous, nous avons un ministre de la santé et un ministre des affaires sociales, donc nous connaissons les matières qu'ils traitent. Nous, nos organisations, elles sont traitées à la DG concurrence, à la DG Marché intérieur, à la DG Affaires sociales, à la DG Santé. Donc toutes les matières sont éclatées, mais ce sont des matières qui sont complexes et volumineuses. Il faut donc pouvoir entrer dans cette complexité, cette diversité des instances européennes.

Par rapport à la Charte : je pense que si nous voulons nous faire entendre, il va falloir au bout d'un moment porter cette charte, la faire connaître. Je lance donc l'idée que d'ici un an, au mois de décembre - parce qu'il faut travailler avec des objectifs - il faudrait organiser une vraie conférence. Je ne dis pas que c'était une fausse conférence aujourd'hui, mais nous avons besoin d'une vraie conférence qui rassemble toutes les organisations européennes sur cette charte, c'est-à-dire l'AEIP, l'Ipse, l'Amice, l'AIM, l'Esip, Social Economy Europe, etc. Mais il faudra aussi que ces organisations s'engagent à faire venir leurs patrons. Il faut que nous montrions, que nous donnions une visibilité à ce que nous sommes au niveau européen. Cette conférence avec les grands patrons de ces organisations, avec cette charte, avec un contenu, je pense que cela peut, à un moment donné, faire écho. Il va falloir pour cela se mettre en ordre de bataille pour y arriver, en communication, en mobilisation. Et cette charte n'aura de force que si les organisations membres de vos coupoles la signent. L'AIM peut signer, mais ce serait bien mieux si les organisations membres de l'AIM la signent aussi, que chacun y mette son logo. Il faut que chaque patron d'entreprise sache ce qu'est cette charte et s'engage à la mettre en œuvre dans son institution. ■

Liste des participants

Myriam ABAD PERICK
Conseil provincial

Pierre ANNET
Mutualité Solidaris

Cécile BARBIER
Observatoire social européen

Jean Pierre BOBICHON
Ipse

Dominique BOUCHER
Ipse

Lilianne CAMARD
Ipse

Bernard CHENAIE
Primamut

Alain CHENOT
Ipse

Jean-Marc CLOSE
Solidaris Mutualité

Alain COHEUR
Social Economy Europe

Bernard DAESCHLER
Malakoff Médéric

Jean Hubert de KERSABIEC
Ircem

Pierre DEFRAIGNE
Fondation Madariaga

Michèle DELAGRANGE
SMI

Marie-Line DUCRE
UNME

Cornélia FEDERKEIL-GIROUX
FNMF

Jean-Claude FLUHR
AG2R La Mondiale

François JAGER
Ipse

Laurent JEANNEAU
Alternatives Economiques

Otto KAUFMANN
Max-Planck-Institut Sozialrecht

Frido Kraanen
PGGM

Jean LAPEYRE
Syndex Europe

Patrick LAVAUD
Capssa

Brigitte LESOT-CARON
Chorum

Simon LOREAL
Ipse

Gérard MILLET
Macif

Jean-Pierre MOTTURA
Capssa

Alain PETITJEAN
Macif Mutualité

Bernard PETIT-JEAN
Ipse

José Alberto PITACAS
Montepio Geral

Dominique PLUMION
Malakoff Médéric

Nicole POIFFAIT
SMI

Jean-Marie PROUTEAU
Chorum

Lucien PROVENZI
AG2R Prévoyance

Serge PUJOL
D&O

Eric RAMBAUD
PRO BTP

Mihail ROLEA
IRP Auto

Julie ROUAN
Ipse

Patrick SCHAEPELYNCK
Ircem

Olivier SCHUMACHER
SOKA-BAU

Marcel J.G. SMEETS
*Smeets, Stuger, De Vries public coun-
sel*

Jean-Marie SPAETH
Adecri

Philippe SWENNEN
AIM - Association Internationale
de la Mutualité

Gabriel SZEFTTEL
LMDE

Olivier TABARD
Novalis Taitbout

Marc TARABELLA
Parlement européen

Thierry WEISHAUP
Réseau Education et Solidarité



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

XXXVI^e Rencontre Ipse à Liège

Communiqué de presse

La XXXVI^e Rencontre Ipse s'est tenue le 15 octobre 2010 à Liège, durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, avec pour objectif de présenter et faire progresser la coopération entre les différentes familles de la protection sociale non lucrative. A cette occasion étaient présents des **acteurs des mondes mutualiste, paritaire, coopératif, mais également des politiques, des journalistes et des économistes.**

Un constat d'abord : depuis le déclenchement des crises financière, économique et sociale, les conditions se sont dégradées pour les citoyens européens, en termes d'emploi et de logement. D'un côté, la popularité du système social en a pâti dans les différents Etats membres, et les individus renoncent davantage aux soins, bien que la protection sociale ait bien rempli son rôle d'amortisseur social. Mais d'un autre côté, la demande d'une protection sociale plus forte se fait sentir et la crise a ouvert un créneau à saisir, rendant les pouvoirs politiques plus sensibles aux questions sociales.

D'une manière générale s'offre l'opportunité de renforcer des valeurs essentielles comme la solidarité et le partage équitable, de prendre davantage en compte la personne, l'individu.

Les structures de l'économie sociale se doivent de saisir cette ouverture et agir ensemble pour faire entendre ensemble leurs spécificités, leur mission d'intérêt général, qui les différencie des assurances à but lucratif. Cette reconnaissance est d'autant plus essentielle que le droit de la concurrence européenne pousse toujours plus vers une seule logique de marché.

Il est donc temps de former de nouvelles alliances, de nouveaux partenariats, des actions, basés sur la confiance et le dialogue, entre les différentes familles de la protection sociale solidaire. C'est également par **des coopérations concrètes, visibles, via l'éducation ou la prévention** par exemple, que nous parviendront à cette reconnaissance.

S'unir autour des questions de statuts, disparates dans notre secteur, n'est peut-être pas la seule solution : c'est **d'avantage par leur finalité, leurs activités, leur capacité d'innovation que les familles de la protection solidaire en Europe doivent se rassembler et se différencier des assurances rémunératrices de capitaux.** Se définir par la non-lucrativité peut également être vu comme une position défensive : il faut plutôt montrer pour quoi, et non contre quoi nous sommes.

Il y a plus d'un siècle, la charte de la mutualité a jeté les bases de la mutualité moderne et permis à celle-ci de progresser : pourquoi ne pas suivre une voie similaire avec l'ensemble de la protection sociale complémentaire solidaire ? A la suite de cette Rencontre, l'Iipse entend ainsi s'investir dans l'élaboration d'une charte européenne de la protection sociale solidaire qui permettrait à l'ensemble du secteur de présenter ses activités, la responsabilité de ses entreprises et faire montre d'un véritable projet de société. Une telle charte demande la collaboration de tous les acteurs, toutes les familles de la protection sociale solidaire, si nous voulons avoir un réel écho politique auprès des institutions, notamment européennes. Pour ce projet ambitieux, nous appelons donc l'ensemble de l'économie sociale de la protection sociale à coopérer et espérons d'ici fin 2011, pouvoir rassembler, lors d'une conférence plus large, l'essentiel des organisations européennes de la protection sociale solidaire autour de cette charte aboutie.



Institut de la Protection Sociale Européenne Iipse
92 boulevard de Magenta, F-75010 - Paris